Juillet 2017 - CM#03

Crémation
MAGAZINE

La Terre aux Vivants

Site et architecture

Marinette BACHE :
Conseillère de Paris, présidente de la SAEMPF.

Hommages et portraits
- Frédérique Plaisant, présidente de la FFC.
- Maurice Thoré préside à nouveau l'Union crématiste européenne.

Éthique et réglementation
- Assemblée générale FFC : Un virage à prendre.

Crématorium de Champigny-Sur-Marne © SIFUREP

ISSN 2554-2109

Une liberté, un choix, une volonté...

FEDERATION FRANCAISE DE CREMATION

Union crématiste européenne

L'assemblée générale de l'UCE s'est tenue le 3 juin dernier à Paris.

De gauche à droite: Gérald Maës (B) - Guido Peagno (I) - Robert Smets (B) - Jacques Cousin (F) - Jo Le Lamer (F) - Maurice Thoré, nouveau président (F) - Patrick Lançon (F) - Frédérique Plaisant (F) - Jean-Paul Petit, président sortant (B).

Les divers travaux ont permis de revenir sur la Charte éthique élaborée en 2015 et de la diffuser le plus largement possible. Il a été convenu d'ouvrir les travaux à des membres associés partageant les mêmes valeurs et souhaitant participer à l'évolution de la pratique crématiste et à son évolution dans l'intérêt de nos concitoyens, optant pour ce mode de sépulture. Chacun est amené à réfléchir sur d'éventuels partenariats.

IL A ÉTÉ CONVENU D'OUVRIR LES TRAVAUX À DES MEMBRES ASSOCIÉS PARTAGEANT LES MÊMES VALEURS ET SOUHAITANT PARTICIPER À L'ÉVOLUTION DE LA PRATIQUE CRÉMATISTE

L'ensemble des participants a confirmé l'organisation du prochain colloque de Nancy en lien avec la faculté de droit de l'université de Lorraine, sous la direction de Bruno Py, professeur de cette université et Marc Mayer, chargé de cours à l'ULB de Bruxelles, sur le thème : "Le statut juridique des cendres et des restes humains".

Plusieurs colloques de ce type ont déjà eu lieu les années passées et ont produit plusieurs ouvrages sur "La crémation et le droit en Europe" et "Éthique et Crémation". Il en sera de même pour cette nouvelle initiative.

En conclusion des travaux, le renouvellement du conseil d'administration était à l'ordre du jour. Maurice Thoré, ancien président de la Fédération Française de Crémation, président des crématistes du Nord, a été élu à la présidence de l'UCE. Le conseil d'administration enregistre quelques modifications dans sa composition.

Une dernière fois le 7e ciel ?

Récemment, une personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles d'un proche crématisé appelle la FFC : "… Mon oncle avait acheté un ballon et voulait que ses cendres soient dispersées dans l'espace. Comment dois-je faire ?" Les volontés d'un défunt doivent être respectées, certes ! Mais…

Le principe : un ballon gonflé à l'hélium monte jusqu'à la stratopause, la partie haute de l'atmosphère (30 km). Là, le ballon explose, les cendres sont dispersées et retomberont sur terre après avoir tourné plusieurs mois dans les courants atmosphériques. Si elles sont dans une urne attachée au ballon (plutôt que directement dans le ballon), celle-ci s'ouvre et les cendres sont dispersées de la même façon… si l'urne est bien montée jusqu'à l'altitude d'explosion du ballon.

Réflexions de la FFC : art. L. 2223-18-2. du CGCT : "[…] les cendres sont en leur totalité : [...] dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques". Sauf erreur, l'espace est public avec un entrelacs de voies publiques (Trafic aérien commercial ou de loisir, tels aérostiers, parapentistes, parachutistes), donc interdit de dispersion.
Ce qui tend à prouver qu'en la matière, la réalisation d'une symbolique affective personnelle a des limites… Comme la terre, laissons le (7e) ciel aux vivants. La FFC n'a pas cautionné cette dispersion.

Patrick Lançon
Secrétaire général de la FFC

FEDERATION FRANCAISE DE CREMATION

Citoyenne, indépendante, désintéressée

Fédération Française de Crémation - 50, rue Rodier- BP 411-09 - 75423 PARIS CEDEX 09
Tél. : 01 45 26 33 07- mail : secretariat@cremation-ffc.fr - site : www.cremation-ffc.fr

Édito

Chers amis

Notre Assemblée générale fédérale du 13 mai dernier fut une journée intense, ponctuée de plusieurs temps forts. Tout d'abord, la présentation et l'adoption par mandats (à bulletins secrets) de la nouvelle modification des statuts fédéraux. Ceci afin d'adapter notre organisation notamment territoriale à la réalité de notre Mouvement aujourd'hui. Nous avons aussi réduit la durée, limité le nombre des mandats des administrateurs, et tenu compte des attentes fortement exprimées d'un rôle accru des régions, en supprimant les délégués "suppléants" pour les remplacer par des délégués "adjoints".
Autre temps fort : l'annonce de plusieurs démissions au sein du bureau fédéral, tout à la fois pour raisons de santé et de la nécessaire disponibilité physique que requiert la fonction, et pour assurer une efficience fédérale. Ainsi, Brigitte Philippe, trésorière générale, Jean Chabert, vice-président, et moi-même, président, avons "passé la main", transmis le témoin, si vous préférez.
"Les ouvriers se lèvent et se remplacent" : cette expression, déjà utilisée par nos prédécesseurs, s'applique encore cette fois. C'est la force collective, la solidarité, l'esprit de responsabilité, la fraternité, mis(es) en œuvre au sein de notre Mouvement humaniste, démocratique, désintéressé, qui ont permis d'assurer les remplacements nécessaires.
Les "sortant(e)s" ont été bien sûr chaleureusement remercié(e)s et salué(e)s pour leurs (nombreuses) années de bénévolat, synonyme de temps passé, sans compter en travail chez soi, au siège à Paris ou dans les divers déplacements. Un bénévolat total au service de notre cause crématiste, laquelle a, certes, gagné sur le plan de la reconnaissance et du développement exponentiel de ce mode d'obsèques, mais a – et aura – toujours à se battre sur le plan de l'éthique, du respect des volontés et de la dignité dus au défunt et à sa famille. Sans oublier la limitation des coûts dans un "marché de la mort" faisant parfois fi de la primauté de la dimension forcément humaine à donner à l'accompagnement de ce moment de la vie – la mort – aussi important que la naissance.
Rien n'est jamais acquis. Les luttes et victoires d'hier, sur la liberté de choix du mode d'obsèques et de sépulture, sur le respect de cette liberté, contre l'obscurantisme, demeurent un combat actuel. Ne l'oublions jamais...
L'avenir de notre Mouvement, c'est notre capacité commune à valoriser notre éthique, à prôner la solidarité, à défendre les intérêts de nos adhérents et de ceux (et celles) qui, de plus en plus nombreux(ses), choisissent la crémation... Après le temps des "fondateurs", des pionniers, est venu le temps des "animateurs", référents éthiques de ce mode d'obsèques.
Pour ma part, après huit ans à la présidence de la FFC, ce dont je suis "fier", oui "fier", j'ai transmis la barre du navire fédéral à Frédérique Plaisant, la première femme présidente de notre Fédération, jeune, engagée, partageant toutes nos valeurs et tous nos principes. Mais je reste toujours à bord. J'ai accepté de la seconder, en tant que vice-président, jusqu'au Congrès de Guéret en 2018.
C'est mon dernier "édito" dans notre nouvelle revue fédérale, "CRÉMATION Magazine", que nous avons recentrée sur la crémation. Je n'aurai garde de le terminer sans avoir une pensée particulière pour tous ceux et celles qui, parmi nous, souffrent ou sont dans la peine.
Je reste optimiste pour l'avenir de notre Mouvement. "Confiance et responsabilité sont les vertus de l'optimisme", comme l'a si bien écrit le philosophe Paul Ricœur.

Jo Le Lamer
Vice-président de la FFC

Sommaire

Site et architecture

Marinette Bache, présidente des Service Funéraire de la Ville de Paris 06
Entretien avec Samuel Sauzet, responsable du crématorium de Champigny-sur-Marne 08
APUI architectes, Jean-Michel Tournoux et Brigitte Ouin, maîtres d'œuvre du crématorium de Champigny-sur-Marne 10
Crématistes : réinvestir la région Île-de-France 12
Dijon : nouveaux fours pour un crématorium modernisé 13

Hommage et portraits

Frédérique Plaisant, présidente de la FFC : "Je veux donner plus de visibilité à la Fédération Française de Crémation" 14
Maurice Thoré préside à nouveau l'Union crématiste européenne 17

Éthique et réglementation

Qui peut pourvoir aux funérailles ? À quoi correspond cette notion ? 18
Assemblée générale FFC - Un virage à prendre 20

Vie des associations

Belle initiative en région Auvergne-Limousin 23
Conférence commune : ADMD - Libre Pensée - AC du Maine 24
Un crématorium en renaissance 27
Association crématiste de Haute-Provence 28
Association crématiste de l'Yonne 29

Produits et tendances

Urnes biodégradables : renaître de ses cendres 30

Événement

Droit et crémation - Quel statut juridique pour les restes humains ? 31

AC du Nord : De la ritualisation des cérémonies

Maurice Thoré, président de l'UCE, n'en oublie pas pour autant sa casquette de responsable de l'AC du Nord de la France. "Nous avons bien travaillé. Après un premier équipement en 1981, nous comptons aujourd'hui douze crématoriums, pour un taux de crémation pouvant dépasser les 40 % dans les grandes villes. Nous n'avons pas de conflit majeur avec les entreprises de pompes funèbres. Mais nous devons encore travailler sur la ritualisation des cérémonies. C'est très inégal selon les lieux".

"LES CHOSES AVANCENT AU NOM DE L'ÉGALITÉ ET DE LA LÉGALITÉ. CELA NOUS CONFORTE DANS NOTRE ACTION MILITANTE."

Voici un an, l'association a alerté l'ensemble des établissements locaux, expliquant le sens de la mise en place de comités d'éthique, lieu de débats autour de la qualité de l'accueil des familles, de l'évolution des rituels. À Lille, à Dunkerque, certains viennent d'être installés. À Caudry (près de Cambrai), le gestionnaire s'est dit intéressé. Ailleurs, pas de réponses. Un second courrier a été envoyé. "Il faudra encore un peu de temps", convient le président, confiant dans le chemin à suivre. Après tout, il a constaté dans un autre domaine que bien des communes de moins de 2 000 habitants, qui n'étaient pas légalement obligées de s'équiper d'un espace cinéraire, l'ont finalement fait. "Les choses avancent au nom de l'égalité et de la légalité. Cela nous conforte dans notre action militante".

Dispersion des cendres de Victor Lanoux dans les eaux d'une rivière

Celui qui fut un acteur reconnu et apprécié était également un grand amateur de pêche... Décédé à quatre-vingts ans, la dispersion de ses cendres par ses enfants se déroula donc le 12 mai dernier dans un cours d'eau en pleine nature afin "de rendre aux poissons ce qu'il leur a pris"… selon ses dernières volontés.

CRÉMATION MAGAZINE est conçu et édité
par Groupe SLR ÉDITIONS & DESIGN
par délégation de la Fédération Française de Crémation
Tél. : 01 45 26 33 07
Groupe SLR Éditions & Design
SARL au capital de 8 000 €
Parc Faraday - Bât. 1
1, avenue Christian Doppler - 77700 Serris
SIREN : 449 439 629 000 55

Tel : + 33 (0)1 61 10 08 50
Fax : +33 (0)1 61 10 08 55

Comité éthique éditorial
Jo LE LAMER
Frédérique PLAISANT
Patrick LANÇON
Roselyne HUET

Directrice de la publication :
Simone BATUT-LA RICHARDERIE
simone.laricharderie@orange.fr

Directrice des rédactions
Maud BATUT
maudbatut@wanadoo.fr

Chef de cellule conception/rédacteur en chef
Steve LA RICHARDERIE
slaricharderie@wanadoo.fr

Journaliste, assistant de rédaction
Gil CHAUVEAU, Olivier PELLADEAU

Secrétariat de rédaction
Denis HUGOT

Service publicité & médias
Léonie BEL
contact@groupeslr.fr

Maquette et graphisme
Frédéric PETIT

Ont collaboré à ce numéro :
ACHP, Brigitte BROTONS, Jean-Louis DELARBRE, Olivier GÉHIN, Patrick LANÇON, Jo LE LAMER, Christiane ORGIAZZI, Frédérique PLAISANT, Pr. Bruno PY.

Édition
Imprimerie IRS
27160 Bosc Roger en Roumois (Le).
Dépôt légal 3e trimestre 2017.
Parution trimestrielle.
N° CPPAP : 0417G81871
N° ISSN : 2554-2109

Les manuscrits et documents adressés à la revue et non publiés ne sont pas retournés à leurs auteurs. Les crédits photos sont mentionnés sur les articles correspondants. Les droits X sont réservés. Toute reproduction partielle ou totale des articles de CRÉMATION Magazine est soumise à une autorisation préalable de la direction de publication. En l'absence d'autorisation, celle-ci est prohibée.

© Juillet 2017 by
Groupe SLR Éditions & Design France
Tous droits réservés pour tous pays.

"Les ouvriers se lèvent et se remplacent"

À quelques heures du bouclage de ce n° 03 de CRÉMATION Magazine, je prends connaissance de l'édito de Jo Le Lamer, vice-président de la FFC. Je suis immédiatement frappée par la dignité de ce texte, et de tout ce qu'il contient. Il est des moments où la lecture entre les lignes s'impose, et la raison laisse la place à l'émotion.

"Les ouvriers se lèvent et se remplacent" résume parfaitement la dimension humaine du verbe et la qualité de l'œuvre accomplie. La transmission est au cœur de notre action, et, sans cette dimension initiatique, nous ne serions que des poussières anonymes d'un temps fuyant. La sagesse et l'élévation des propos de notre ami Jo Le Lamer n'échappent à personne.

La transmission au sein de notre groupe est essentielle, et elle se traduit de diverses façons au sein de notre chaîne d'union intemporelle. Nous ne sommes rien et nos actes sont un tout indissociable de notre éthique. En cela, l'idéal de fraternité qui caractérise l'esprit crématiste trouve un support pérenne où l'homme est un relais où la mort et la renaissance scellent nos vies en un mythe que nous exprimons chaque jour par des actes fondateurs dont nous ne sommes en aucune façon les propriétaires mais les locataires d'un moment fragile.

L'égrégore de cette chaîne d'union est une authentique entité qui ne prend pas naissance à partir de l'homme, mais qui descend sur le groupe tout entier. Parler de fraternité et de solidarité n'est pas un argument de façade destiné à attirer celles et ceux en recherche d'une simple différence à leur quotidien. La réalité est plus complexe. Fraternité et solidarité sont les matériaux primitifs de notre ciment. Ils rassemblent ceux qui sont épars, ils unissent les différences en une communion qui transcende l'homme et le groupe en une énergie empreinte de spiritualité.

Lorsqu'un ouvrier quitte le chantier, un autre compagnon se dresse. Il ne le remplace pas, il lui succède, et reprend ses outils, qui portent encore la trace des coups portés sur la pierre brute. À son tour, il va éclaircir les contours, révéler la forme cachée, apporter la lumière attendue au relief de l'œuvre. L'énergie du travail commun accompli marque notre exception, la conscience du repos n'est donc pas arrivée, et nous aspirons tous à de nouveaux chantiers, car le travail est notre sang, notre foi, notre oxygène et notre raison d'être.
Nos anciens portent sur nous le regard bienveillant que le maître porte sur son apprenti. Leur enseignement a été profitable, et pourrait se résumer par une citation célèbre d'Antonio Gramsci "Je suis pessimiste avec l'intelligence, mais optimiste par la volonté", revisiter l'intérieur de nous-même et en rectifiant révéler la pierre cachée.

C'est ce qui nous a été transmis en héritage, c'est ce que nous confions aux nouvelles générations de femmes et d'hommes, libres, fraternels et solidaires, afin de contourner les pierres brutes disséminées sur notre chemin, évitant ainsi les remous et crises profanes émergeant dans le fait que l'ancien meurt et que le nouveau ne peut pas naître.

D'aucuns diront pertinemment "Ordo Ab Chao". Écrivons donc ainsi ensemble, et avec bonheur, le nouveau paradigme de l'idéal.

Maud Batut
Directrice des rédactions

Crémation Magazine n° 03 / Juillet 2017

Marinette Bache,
conseillère de Paris, présidente de la SAEMPF

Conseillère de Paris depuis 1995, Marinette Bache s'est vu confier la présidence de la Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF) en 2008. Ces derniers étant propriétaires du crématorium de Champigny, c'est tout naturellement que nous sommes allés à la rencontre de Mme Bache afin d'en savoir un peu plus sur l'implication et les attentes de la ville de Paris vis-à-vis d'un tel établissement.

Marinette Bache.

Crémation Magazine : Vous êtes conseillère de Paris depuis 1995 et présidente de la Société Anonyme d'Économie Mixte des Pompes Funèbres (SAEMPF) depuis 2008, soit un an après l'inauguration du crématorium de Champigny. Bien que vous n'ayez pas participé à la genèse de ce projet, que représente-t-il parmi les nombreuses structures gérées par vos soins ?

Mariette Bache : Effectivement, comme vous venez de le préciser, j'ai pris mes fonctions à la SAEMPF en 2008, et, bien que conseillère de Paris du mandat précédent, je ne connaissais pas le crématorium de Champigny. Aussi, j'y ai découvert un établissement "à part", affichant une véritable singularité au milieu des nombreuses DSP (délégations de service public) dont nous sommes en charge. Il s'agit là d'un jeune crématorium qui a su se développer dans une approche moderne et contemporaine de la crémation.

En effet, jusqu'à il y a encore peu de temps, la crémation était une démarche militante, mais aujourd'hui, elle devient un choix naturel pour une grande partie de la population. C'est dans ce contexte que j'ai très vite ressenti le crématorium de Champigny comme un établissement qui correspondait aux attentes des familles… un établissement en complet accord avec son temps.

Du point de vue architecture déjà - Jean-Michel Tournoux, l'architecte qui a réalisé le projet, vous en parlera certainement beaucoup mieux que moi -, personnellement, j'apprécie beaucoup la façon dont a été réfléchi et conçu ce crématorium. Plus que le Père-Lachaise qui, lui, est beau pour d'autres raisons, ce site a vraiment été pensé pour les familles, pour que celles-ci y soient sereines et apaisées dans un moment difficile. Il y a plusieurs temps dans une cérémonie, il y a l'hommage et le dernier adieu, mais il y a aussi un temps où la famille et les proches se retrouvent, pour échanger, commencer à tourner la page et se projeter dans l'avenir sans l'être cher disparu. C'est en ce sens qu'a été réfléchi l'espace de convivialité qui jouxte le crématorium… C'est un exemple parmi tant d'autres, et c'est ce qui fait toute la singularité de ce crématorium.

CM : Il y a également sa situation géographique, sa proximité directe du cimetière… Ce choix était-il délibéré ?

MB : Cette proximité est liée au fait que le SIFUREP disposait d'un terrain à cet emplacement, rien de plus. Dès lors, à la conception du projet, le choix était fait d'orienter le crématorium vers le cimetière, et non vers la zone industrielle. Ce choix s'est avéré gagnant-gagnant, puisque le cimetière apporte le calme et la sérénité, alors que le crématorium, avec ses jardins verdoyants et ses installations spécifiques paysagées, contrebalance l'aspect minéral de celui-ci. Aujourd'hui, il s'agit d'un tout, d'un lieu de paix et de souvenirs.

CM : Justement, vous venez d'évoquer les installations spécifiques présentes autour du crématorium. Lors de la cérémonie du 10e anniversaire, François Michaud-Nérard, votre directeur général, nous a présenté un certain nombre d'innovations telles que les rosiers du souvenir ou encore la zone de dispersion, qui a complètement été repensée. En tant qu'élue, quel est votre degré d'implication dans la mise en place et dans la gestion de ce type de projet ?

MB : Ma réponse ne va pas se limiter au seul crématorium de Champigny, mais concernent l'ensemble de la SEM. Nous avons une mission qui nous est confiée par la Ville de Paris qui est de "penser les obsèques et le souvenir". Cette démarche nous amène à organiser un certain nombre de cérémonies, dont les plus importantes sont celles du 1er novembre, à Champigny et au Père-Lachaise, mais aussi des cérémonies autour de la mort périnatale, pour les morts sans corps, etc. C'est une mission qui nous tient particulièrement à cœur, car elle correspond aux besoins et attentes des familles. Concernant ces cérémonies,

NOUS AVONS UNE MISSION QUI NOUS EST CONFIÉE PAR LA VILLE DE PARIS QUI EST DE "PENSER LES OBSÈQUES ET LE SOUVENIR".

Dominique Adenot, le maire de Champigny-sur-Marne y participe chaque année. Il n'a d'ailleurs pas manqué de nous faire remonter les nombreux témoignages de satisfaction que les familles lui avaient confiés.

Toujours dans le cadre de cette réflexion qui anime notre mission, notre attention s'est portée sur la zone de dispersion, réalisée initialement en galets, comme cela se faisait beaucoup à l'époque. Nous nous sommes très vite rendu compte, qu'à l'usage, cette installation était complètement inadaptée. Aussi, nous avons sollicité de la mairie la jouissance d'une parcelle de terrain qui se trouvait en haut du cimetière et dans la prolongation de la salle de convivialité. Une fois l'accord obtenu, nous avons engazonné la zone et fait végétaliser les murs attenants, nous y avons planté un certain nombre d'arbustes dont la vocation est de conférer, encore un peu plus, cette sensation d'apaisement et de sérénité propre aux lieux, et enfin, nous avons installé une poutre en bois qui court le long du chemin qui borde cette zone de dispersion afin que des plaques nominatives puissent y être apposées. Ce dernier élément trouve toute son importance dès lors que les familles, même dans le cadre d'une dispersion des cendres, souhaite disposer d'un lieu pour se recueillir. D'ailleurs, outre toute la symbolique qui entoure ces fleurs, c'est dans cette même réflexion que les "Rosiers du Souvenir" ont vu le jour en 2017.

Maintenant, et pour répondre à votre question, mon implication dans tout ces projets découle tout naturellement de la mission qui m'a été confiée. Tous ces sujets, qui sont des sujets de société et qui sont au cœur de nos préoccupations, sont régulièrement traités dans les réunions que nous avons avec la direction de la SEM, et qui font l'objet, une fois l'an, d'une conférence de presse où nous exposons au public nos réflexions, projets, travaux et ambitions.

Vous savez, en 2008, lorsque je me suis vu confier la présidence de la SAEMPF, j'avoue avoir été plutôt surprise. Loin d'avoir le déni de la mort ou une quelconque répugnance pour les sujets qui s'y rapportent, ce n'était pas le genre de mission que j'imaginais remplir lorsque je me suis engagée en politique, et pourtant, les sujets traités y sont tels, tant du point de vue humain que sociétal, que l'on s'y investit sans peine. De fait, je me suis très vite impliquée avec beaucoup d'intérêt dans tous ces sujets – il n'aurait pu en être autrement au regard de ma conception de la mission d'un élu – et je souhaite également souligner que je suis très bien accompagnée par François Michaud-Nérard et toute l'équipe dirigeante.

CM : Le crématorium de Champigny se veut force de proposition sur de nombreux points… ?

MB : En effet, c'est sa vocation d'être dans "l'air du temps". L'accueil des familles, le cérémonial, le souvenir, sont au cœur de nos préoccupations, mais pas que… Dans le même temps, nous l'avons voulu plus respectueux de l'environnement, avec l'installation d'une ligne de filtration céramique des plus innovantes et dont les résultats sont bien en dessous des limites qui nous seront imposées en 2018. En tant qu'élue, concernant les sujets environnementaux, je donne les directions à suivre au regard des attentes de la Ville de Paris, ce sont ensuite les équipes dirigeantes de la SEM qui prennent le relai, et de quelle manière, puisque nous sommes la seule SEM en Île-de-France à bénéficier d'une subvention à ce titre.
Être force de proposition, anticiper les attentes des familles, les futures normes… C'est ce que nous voulons, notamment pour le site de Champigny !

CM : Côté concurrence, comment cela se passe dans l'Est parisien, notamment avec l'arrivée de nouveaux établissements ?

MB : Nous avons connu un léger trou d'air durant l'année 2016, mais aujourd'hui, la courbe de progression du crématorium de Champigny est revenue à la normale.
La concurrence est ce qu'elle est, mais pour ce qui est des établissements de crémation, je crois prêcher des convaincus quand j'affirme, une nouvelle fois, que la mise en place d'un schéma directeur d'implantation des crématoriums relèverait du bon sens… Il est tout de même question d'argent public. Un crématorium qui n'est pas rentable, lorsqu'il retombe dans l'escarcelle de la commune, coûte cher à la collectivité… Tout est dit !

CM : Pour conclure, Madame Bache, quelle est la nature de vos relations avec les représentants locaux de la FFC ?

MB : C'est plutôt François Michaud-Nérard ou Samuel Sauzet qui pourraient vous répondre. Pour ma part, hormis à l'occasion des cérémonies officielles j'ai peu de contacts avec la Fédération Française de Crémation. Pour autant, j'admire leur implication et leur militantisme depuis de nombreuses années.

Steve La Richarderie

L'ACCUEIL DES FAMILLES, LE CÉRÉMONIAL, LE SOUVENIR, SONT AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS, MAIS PAS QUE… DANS LE MÊME TEMPS, NOUS L'AVONS VOULU PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT, AVEC L'INSTALLATION D'UNE LIGNE DE FILTRATION CÉRAMIQUE DES PLUS INNOVANTES…

… JE CROIS PRÊCHER DES CONVAINCUS QUAND J'AFFIRME, UNE NOUVELLE FOIS, QUE LA MISE EN PLACE D'UN SCHÉMA DIRECTEUR D'IMPLANTATION DES CRÉMATORIUMS RELÈVERAIT DU BON SENS…

Crémation Magazine n° 03 / Juillet 2017

Entretien avec Samuel Sauzet, responsable du crématorium de Champigny-sur-Marne

Initié par le SIFUREP il y a une dizaine d'années, le crématorium de Champigny-sur-Marne est aujourd'hui sous la responsabilité de Samuel Sauzet, officiant pour les Services Funéraires de la Ville de Paris (SFVP), délégataire de l'établissement. L'occasion de revenir avec ce gestionnaire sur le parcours réalisé et sur l'évolution de la crémation.

Samuel Sauzet.

Toujours offrir le meilleur accueil possible aux familles endeuillées, ainsi que des prestations irréprochables, et prêter en permanence un intérêt particulier au respect de l'environnement, tels sont les objectifs permanents qui réunissent quotidiennement le SIFUREP et les SFVP dans leur implication commune dans le secteur funéraire. Dans cet esprit de cohésion, le crématorium de Champigny-sur-Marne a déjà effectué sa mise aux "normes 2018", et poursuit la mise en place de petits plus qualitatifs, notamment dans le jardin des souvenirs ou l'attention portée aux cérémonies religieuses ou civiles.

NOTRE COLLABORATION AVEC ATI A ÉTÉ AUGMENTÉE PAR UNE RÉFLEXION COMMUNE SUR LA FAISABILITÉ DE L'AJOUT D'UN RÉCUPÉRATEUR DE CALORIES SUR LE CIRCUIT DES FUMÉES...

Le bureau de préparation des cérémonies.

Crémation Magazine : Quelles ont été les raisons objectives qui vous ont incités à mettre en place dès 2015 un nouveau système de filtration des déchets, mettant ainsi par anticipation (date butoir février 2018) le crématorium en conformité avec la norme "Euro 5" (relative aux déchets atmosphériques) ?

Samuel Sauzet : Compte tenu de l'ampleur du parc français de crématoriums, nous avons rapidement pensé qu'il serait judicieux de ne pas trop tarder pour procéder à notre mise aux normes, déjà tout simplement pour éviter le bouchon qui ne manquerait pas de se former avec l'arrivée massive de demandes de dernière minute faites aux trois-quatre fabricants disponibles. Donc, inévitablement, cela aurait été très compliqué.

Ensuite, les modifications des locaux et l'installation des filtrations ayant été achevées au crématorium du Père-Lachaise en 2009, les SFVP voulaient, dans un souci de cohérence, accomplir le même chantier rapidement sur Champigny, et installer les équipements adéquats. Rappelons également que, dans les deux cas, nous sommes dans un environnement urbain, et qu'il est essentiel pour nous de veiller au confort maximum des riverains en diminuant, si possible au-delà de ce qui est préconisé, les rejets d'effluents polluants. Et nous sommes avec le SIFUREP en total accord là-dessus.

CM : Pour l'acquisition et la pose de ces matériels, vous avez renouvelé votre confiance au fournisseur de vos fours, la société ATI. Pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

SS : Dès le début, nous avions prévu la salle de filtration. Il ne restait plus qu'à adapter celle-ci pour le calage des systèmes de filtration. Objectivement, nous avons des retours d'expériences avec différents fabricants, comme Facultatieve technologies ou ATI. Mais comme ce dernier était le constructeur des fours de Champigny et proposait ces équipements, il était plus simple de faire appel à celui-ci, notamment en ce qui concerne les connexions et les adaptations techniques entre matériels, et bien sûr pour la partie maintenance. Il est plus aisé d'avoir un seul interlocuteur sur un site donné que deux.

La salle de l'Arche.

Les "Rosiers du Souvenir".

... AVEC, POUR LES FAMILLES, UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE SUR LE RESPECT DE LEUR DOULEUR.

CM : Cela a dépassé le cadre de la filtration, puisque vous avez aussi placé un récupérateur de chaleur ATI. Est-ce exact ?

SS : Tout à fait. Notre collaboration avec ATI a été augmentée par une réflexion commune sur la faisabilité de l'ajout d'un récupérateur de calories sur le circuit des fumées. Ici, il ne s'agissait pas de réchauffer le bâtiment (chauffage) ou l'eau, notre qualification HQE (Haute Qualité Environnementale) ne rendait pas cela nécessaire. Nous avons donc utilisé cet "échangeur" pour chauffer l'air injecté dans l'appareil de crémation. Cela permet de gagner quelques degrés "de chauffe", le résultat est un gain de temps sur le préchauffage et une économie de gaz. Les échanges que nous avons eus avec ATI sur ce projet et leur attitude très professionnelle ont permis d'éviter de trop gros travaux, et aujourd'hui, cela fonctionne bien.

CM : Passons à l'aspect humain. Quel est au quotidien le fonctionnement d'un crématorium "moderne" comme celui de Champigny-sur-Marne ?

SS : L'idée de départ, c'était de pouvoir offrir un établissement de qualité aux familles endeuillées, tant du point de vue esthétique que pratique. Cela avec une vraie réflexion sur l'usage au quotidien du personnel dans le crématorium (qui y travaille tous les jours), notamment sur la fluidité des déplacements entre les différents espaces. Mais en se préoccupant aussi des publics et des pompes funèbres qui en sont les utilisateurs ; avec, pour les familles, une vigilance particulière sur le respect de leur douleur et une vraie protection vis-à-vis des accès techniques, qui doivent leur être impossibles.

CM : Le confort des familles et la prise en considération de l'état particulier que procure le deuil sont au centre de vos préoccupations, n'est-ce pas ?

SS : C'est juste. Concernant la tranquillité et la sérénité des personnes venant pour les cérémonies, nous avons souhaité une continuité entre l'arrivée par le cimetière et le hall d'accueil avec un cheminement piéton fleuri et arboré. Cela laisse un temps d'adaptation calme avant d'entrer dans le crématorium.
Le jardin du souvenir est aussi un endroit important qui doit procurer l'apaisement et le recueil ; tout comme la salle d'attente (servant avant et/ou après la cérémonie), qui est un lieu de rassemblement, de retrouvailles des membres de chaque famille. La conception a été pensée pour proposer discrétion et convivialité.

CM : Pour conclure, pouvez-vous nous parler de la cérémonie, qui est pour vous un élément constitutif du deuil ?

SS : Tout d'abord, je dirais que l'une de nos attentions est portée sur la préparation des cérémonies. Dès 2009, nous avons voulu un bureau dédié à celle-ci. Nous ne l'avions pas au départ. Cela permet de privilégier l'écoute, d'éviter les perturbations extérieures, et de valoriser l'accueil d'une manière générale. C'est à ce moment-là que le maître de cérémonie va concevoir l'organisation de celle-ci avec la famille, envisager les spécificités du culte du défunt si c'est le cas, ou sa mise en valeur, dans le cas d'une cérémonie civile par exemple, avec le choix des textes, des documents musicaux, photographiques ou vidéo. Tout cela est essentiel, car le temps consacré à la cérémonie lors de la crémation va devenir un épisode central dans la réalisation du deuil. Dans le même esprit, pour une continuation de la mémoire de l'être disparu, nous avons créé de nouveaux espaces dans le jardin, où ont été plantés les "rosiers du souvenir" rouges et blancs (arbustifs ou tiges), sur lesquels une plaque peut être apposée avec les inscriptions souhaitées par la famille et les proches.

Gil Chauveau

... LE TEMPS CONSACRÉ À LA CÉRÉMONIE LORS DE LA CRÉMATION VA DEVENIR UN ÉPISODE CENTRAL DANS LA RÉALISATION DU DEUIL.

Crémation Magazine n° 03 / Juillet 2017

APUI architectes, Jean-Michel Tournoux et Brigitte Ouin,

maîtres d'œuvre du crématorium de Champigny-sur-Marne

Le crématorium de Champigny-sur-Marne, qui vient tout juste de fêter ses dix ans, est l'œuvre du cabinet APUI architectes pour le bâtiment et de Mandragore paysagiste (Catherine Tournoux) pour le jardin cinéraire initial. L'anniversaire récent de cet équipement et sa mise aux normes européennes sont l'occasion d'évoquer la construction de celui-ci, de 2005 à 2007, avec son maître d'œuvre.

Vue extérieure du crématorium.

... NOUS AVONS DÉCIDÉ D'UN COMMUN ACCORD QUE NOTRE PROJET AURAIT UN ACCÈS PUBLIC CÔTÉ CIMETIÈRE (PLUS "PAYSAGER ET SEREIN")...

Petite structure, l'agence APUI fut créée en 1986 et débuta dans la rénovation/réhabilitation, dans les logements sociaux notamment. Une formation de programmiste permit à Jean-Michel Tournoux de développer son activité dans la programmation et l'assistance à maîtrise d'ouvrage (audits et diagnostics techniques, entre autres). Quelques années plus tard, en 1998, une rencontre sur le site du Père-Lachaise avec la SEM Services Funéraires de la Ville de Paris (SFVP) nouvellement fondée marqua le début d'une collaboration qui mènera à la réalisation d'un crématorium attenant au cimetière de Cœuilly à Champigny-sur-Marne.

Crémation Magazine : Comment avez-vous été amené à travailler avec la SEM Services Funéraires de la Ville de Paris ?

Jean-Michel Tournoux : Au départ, les services funéraires, et sur l'initiative d'un architecte voyer de la Ville de Paris, nous avaient demandé de faire une étude concernant l'aménagement et l'extension du crématorium du Père-Lachaise dans l'objectif de restructurer et moderniser celui-ci. Pour nous, c'était la première fois que nous mettions les pieds dans un crématorium. De l'analyse, avec recalage de programme en accord avec la direction, nous sommes passés à la maîtrise d'œuvre pour concrétiser la demande finale.

CM : Pouvez-vous nous rappeler comment s'est monté le projet de Champigny à l'origine ?

J-MT : Il y a eu tout d'abord une consultation organisée par le SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), organisme de tutelle des crématoriums hors Paris. Nous avons participé à celle-ci en partenariat avec les SFVP, avec qui nous avions d'excellentes relations. Nous sommes partis ensemble sur le terrain à Champigny et nous avons décidé d'un commun accord que notre projet aurait un accès public côté cimetière (plus "paysager et serein") et non du côté zone industrielle (pas très attrayant, ayant tendance à ajouter "de la tristesse à la tristesse"). L'entrée par la ZI est donc dédiée aux professionnels et aux corbillards. Les familles, quant à elles, arrivent par le cimetière et le jardin. Une grande allée recouverte d'une pergola où grimpe une vigne vierge permet une circulation, qui relie si nécessaire avec l'entrée ZI.

CM : Sur quelles bases avez-vous élaboré votre projet architectural ?

J-MT : Au niveau de la conception de l'édifice, nous avons dès le début imaginé une organisation des espaces orientée sur le technique d'un côté et les cérémonies de l'autre ; et, dans un autre sens, les lieux de cérémonies (deux salles, dont la plus grande est baptisée "salle de l'Arche") et les pièces attribuées au fonctionnement de l'établissement d'un côté et l'accueil des familles de l'autre avec la salle de convivialité. C'est pourquoi

La pergola recouverte de vigne vierge.

Salle de convivialité avec les baies vitrées où sont posées, à mi-hauteur et en "transparence", des reproductions photographiques détourées d'épilobes.

nous avons créé un grand mur en béton architectonique pour bien marquer la séparation entre ces espaces.

CM : Ce mur est également un signe architectural fort qui appuie cette séparation. A-t-il une fonction utilitaire ?

J-MT : Oui, tout à fait. Il fallait trouver un moyen "esthétique" de respecter la réglementation, qui oblige à avoir des cheminées de 6 m de hauteur. Il sert donc à les cacher, ainsi que les systèmes de climatisation.

CM : Concernant les matériaux utilisés, le bois est très présent, et les ouvertures à la lumière naturelle sont nombreuses…

LA SALLE DE L'ARCHE A AINSI UN REVÊTEMENT EN BOIS SUR UN MUR, TRÈS AGRÉABLE À L'ŒIL, DANS UNE TEINTE ROUGE TRÈS CHALEUREUSE…

J-MT : C'est juste, concernant le bois, c'était vraiment notre idée de départ, et elle correspondait à ce que voulait aussi le maître d'ouvrage. La salle de l'Arche a ainsi un revêtement en bois sur un mur, très agréable à l'œil, dans une teinte rouge très chaleureuse, les autres murs sont dans des couleurs grise, crème ou jaune pâle. D'une manière générale, nous avons voulu créer des ambiances sobres, en évitant les effets trop marqués. À noter que le grand mur (celui cachant les évacuations de fumées) est percé (côté salle) dans sa partie haute d'ouvertures composées de pavés de verre générant des puits de lumière prolongés de surfaces blanches augmentant la diffusion lumineuse. En matière d'architecture, cela permet ainsi un jeu sur les matières avec le béton, le verre, les surfaces lisses et le bois.

CM : Pour ce qui est des locaux techniques, tout avait été prévu au départ. L'arrivée des nouvelles filtrations n'a pas posé trop de problèmes, est-ce exact ?

J-MT : Oui. À la création, la surface du local technique permettait à la fois la mise en place des fours et de futurs équipements de filtration. Quand nous sommes intervenus en amont (2013) de la mise aux normes 2018 (impliquant l'installation de matériels de filtration HQE effectuée en 2015), les principaux travaux ont eu pour objet l'adaptation des volumes et le renforcement du sol, afin de pouvoir supporter les charges très lourdes.

CM : Pour conclure, quelles sont les modifications qui sont apparues au fil des dix années d'exploitation ?

J-MT : Sur plan, il y avait les deux salles de cérémonie, l'accueil et l'espace de convivialité, notamment. La grande salle de l'Arche (150 m^2) a été conçue pour accueillir un public nombreux allant - grandes portes ouvertes et grâce à l'auvent extérieur - jusqu'à cinq cents personnes. Pour les petites cérémonies, il y a donc un autre lieu adapté. Maintenant, en plus, on trouve également un salon de remise d'urne et un nouveau bureau "salon" pour revoir les familles endeuillées dans de très bonnes conditions de discrétion et de sérénité. Sur les baies vitrées de la salle de convivialité, pour rendre celle-ci plus intime, on a posé, à mi-hauteur, un film transparent réalisé à partir de photographies détourées d'épilobes que j'ai prises en montagne. Enfin, le jardin du souvenir (pensé par l'agence Mandragore) a évolué, avec de nouvelles parcelles plantées de rosiers rouges et blancs pouvant se transformer en supports personnalisés de mémoire.

Gil Chauveau

À LA CRÉATION, LA SURFACE DU LOCAL TECHNIQUE PERMETTAIT À LA FOIS LA MISE EN PLACE DES FOURS ET DE FUTURS ÉQUIPEMENTS DE FILTRATION.

Crémation Magazine n° 03 / Juillet 2017

Crématistes : réinvestir la région Île-de-France

Près d'un cinquième de la population française, huit départements, 74 500 décès en 2015, 23 000 crémations, 17 crématoriums… mais plus d'Association crématiste francilienne affiliée à la Fédération. De son Eure-et-Loir mitoyenne, la présidente de l'Association crématiste Beauce et Perche, Roselyne Huet, également trésorière de la FFC, mesure l'ampleur du travail à accomplir.

… ACCOMPAGNER UNE FAMILLE DEVANT SIGNER UN DEVIS AVANT TOUTE PRESTATION ACCORDÉE À UNE ENTREPRISE DE POMPES FUNÈBRES, CHOISIR UN CERCUEIL, ORGANISER UNE CÉRÉMONIE, DIRE AUSSI QU'ÊTRE CRÉMATISÉ CE N'EST PAS DISPARAÎTRE, ET QU'IL DEMEURE DES LIEUX POUR FAIRE SON DEUIL, COMME UN JARDIN DU SOUVENIR OU UN COLUMBARIUM, POUR CEUX QUI NE SOUHAITENT PAS DE DISPERSION DES CENDRES, BIEN SÛR !

Difficile de veiller de loin aux principes crématistes. Car, si la région Centre s'est vu ajouter récemment l'appellation théorique "Île-de-France", il n'est pas évident d'intervenir dans un territoire voisin où tout reste à reconstruire, quand on a soi-même des adhérents à mobiliser. "En Eure-et-Loir, explique Roselyne Huet (par ailleurs trésorière fédérale), nous avons quelques membres de la région parisienne, notamment du Val-de-Marne ou des Yvelines. Il arrive que des habitants du Sud de ce dernier département de l'Ouest parisien viennent au crématorium de Pierres (Eure-et-Loir, près de Maintenon). Car les alentours de Rambouillet sont plus proches de Pierres que des Mureaux, unique établissement des Yvelines". Si le taux de crémation est de 50 % dans la capitale, il n'est que de 37 % sur l'ensemble de l'Île-de-France,.

"Imaginons un décès en Seine-et-Marne, pour quelqu'un nous ayant confié ses volontés crématistes, nous ne pouvons délivrer à sa famille que des conseils généraux faute d'être en contact direct avec les opérateurs locaux." Pas très évident non plus de séduire une population éloignée, qui apprécie toutefois d'être épaulée au moment d'un décès. De là à la voir s'impliquer davantage... "On nous demande parfois à quoi nous servons. D'où l'importance d'avoir un contact direct avec les personnes, pour expliquer nos actions. Dire notamment qu'on peut accompagner une famille devant signer un devis avant toute prestation accordée à une entreprise de pompes funèbres, choisir un cercueil, organiser une cérémonie, dire aussi qu'être crématisé ce n'est pas disparaître, et qu'il demeure des lieux pour faire son deuil, comme un jardin du souvenir ou un columbarium, pour ceux qui ne souhaitent pas de dispersion des cendres, bien sûr !"

"CE QUE NOUS SOUHAITONS, C'EST QUE, PARMI LES ADHÉRENTS DES ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES DE LA RÉGION CENTRE - ÎLE-DE-FRANCE, NOUS EN TROUVIONS QUI ACCEPTENT D'ÊTRE LES RELAIS DE LA FÉDÉRATION AUPRÈS DU PUBLIC FRANCILIEN".

■ Renouer des contacts

Un nouveau délégué régional Centre devrait être élu l'an prochain (l'actuelle titulaire ne souhaitant pas se représenter). Roselyne Huet compte sur cette occasion pour voir amorcer un nouvel élan, renouer des contacts avec les crématoriums de la région parisienne, et notamment avec le SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne), le syndicat public intercommunal qui fédère près de 88 collectivités et qui délègue la gestion de cinq établissements dans les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis. La question pourrait être à l'ordre du jour d'une réunion régionale en novembre.

"Ce que nous souhaitons, c'est que, parmi les adhérents des associations fédérées de la région Centre - Île-de-France, nous en trouvions qui acceptent d'être les relais de la Fédération auprès du public francilien. Nous entendons défendre les libertés que nous voulons conserver notamment en matière de choix des obsèques et de destination des cendres, notamment de dispersion dans la nature, afin de ne pas être obligés de les mettre dans un cimetière, que ce soit sur l'espace cinéraire dédié ou dans un columbarium ou un cavurne", indique Roselyne Huet.

Quel regard pose-t-elle sur la région Île-de-France ? "Je trouve que les crématoriums, un ou deux par département, n'y sont pas trop mal répartis, même si on a pu voir des établissement trop proches se faire concurrence, comme en Eure-et-Loir". Ainsi, Champigny-sur-Marne (Val-de-Marne) a perdu des crémations après 2013 avec l'ouverture de deux établissements dans son aire d'influence. La Fédération Française de Crémation (FFC), à l'instar du SIFUREP (funéraire public), réclame au législateur depuis des années l'élaboration d'un schéma régional d'implantation des crématoriums.

■ La destination des cendres

Nombre d'établissements de cette région, tant en gestion publique que déléguée, ont

COMITÉ D'ÉTHIQUE OU ÉQUIVALENT : IL FAUDRA AUSSI S'ASSURER QU'EN ÎLE-DE-FRANCE UN DIALOGUE EST BIEN OUVERT À CE SUJET AVEC LES GESTIONNAIRES DE CRÉMATORIUMS ET LES COLLECTIVITÉS AYANT DÉLÉGUÉ CE SERVICE PUBLIC.

Roselyne Huet.

depuis longtemps pris en compte les problématiques de destination des cendres. "Les services s'améliorent", estime Roselyne Huet. À Champigny-sur-Marne (94) ou à Saint-Ouen-l'Aumône (95) par exemple, les jardins du souvenir s'accompagnent de la possibilité de dispersion des cendres au pied de végétaux particuliers, des rosiers notamment, et d'y apposer une plaque commémorative.

Dans nombre de crématoriums de la région, des cérémonies laïques annuelles du souvenir sont organisées en novembre, comme depuis 2008 à Champigny. Le SIFUREP accueille également une Commission consultative des services publics locaux, pour discuter chaque année les rapports des concessionnaires de ses cinq équipements.

C'est d'ailleurs obligatoire, au regard de la loi, pour toute collectivité ayant délégué un service public. Comité d'éthique ou équivalent : la présidente de l'association de Beauce et Perche rappelle qu'il faudra aussi s'assurer qu'en Île-de-France un dialogue est bien ouvert à ce sujet avec les gestionnaires de crématoriums et les collectivités ayant délégué ce service public. ■

Dijon : nouveaux fours pour un crématorium modernisé

La rénovation du crématorium de Dijon Métropole (Côte-d'Or) a franchi une nouvelle étape le 11 juillet dernier, quand les trois nouveaux fours du bâtiment (ainsi que deux lignes de filtration) ont été livrés, en présence de Philippe Roumilhac, référent technique de Dijon Métropole.

L'opération délicate a été menée à l'aide d'une grue par la société Facultatieve Technologies. Une obligation, ces équipements pesant quelque 20 tonnes chacun. Il faudra au moins trois mois de montage des fours et d'essais techniques pour vérifier le bon fonctionnement des installations et des filtrations (aux normes environnementales 2018), assure le délégataire Atrium, filiale d'OGF. Les appareils, de nouvelle génération, ont un fonctionnement plus écologique et sont moins gourmands en gaz. Le coût de l'opération frôle le million et demi d'euros hors taxes.

Une chose est certaine : le crématorium ne cessera pas de fonctionner, et le même service sera rendu aux familles. L'exploitation basculera simplement en fin d'année des anciens aux nouveaux fours, avant que le matériel précédent ne soit démonté et évacué.

Le crématorium a été construit en 1992 par la collectivité avec une salle de cérémonie et les deux actuels fours de crémation. Il est géré en délégation de service public. En 2005, la collectivité a donné priorité à la création d'une seconde salle omniculte d'une capacité de 300 personnes, ainsi qu'à la reconfiguration du hall d'accueil afin de permettre la gestion de deux cérémonies simultanées.

■ Redonner du temps aux cérémonies

Depuis son ouverture, l'établissement a connu une activité croissante, passant de 404 crémations en 1992 à 1 971 en 2016. Devant cette montée de charge, la Métropole a donc choisi d'investir dans un troisième four. Le but : restreindre l'amplitude quotidienne d'activité, redonner du temps aux cérémonies, et donc améliorer la qualité de l'accueil fait aux familles. Un local avait été prévu pour y installer un troisième équipement et sa filtration des fumées si le besoin se faisait sentir.

La Métropole (Grand Dijon) compte 24 communes et un bassin de population de 255 000 habitants, ce qui représente près de la moitié de la population du département. En 2016, l'Agglomération précisait que les opérateurs funéraires utilisateurs de ce crématorium provenaient aux trois quarts de Côte-d'Or, de Haute-Marne (21 %) et du Jura (4 %).

■

Crémation Magazine n° 03 / Juillet 2017

Frédérique Plaisant, présidente de la FFC :

"Je veux donner plus de visibilité à la Fédération Française de Crémation"

Frédérique Plaisant a pris le relais de Jo Le Lamer à la présidence de la FFC avec toutes les compétences que nous lui connaissons. Jusqu'au Congrès de Guéret en 2018, elle entend mener à bien les diverses actions en cours et, dans le même temps, travailler pour améliorer la visibilité de la Fédération. Un an d'observation et d'actions ciblées, avant le débat triennal d'orientation fédérale, fixant notamment les priorités d'action et un renouvellement des instances.

Crémation Magazine : Madame Plaisant, en tant que nouvelle présidente de la FFC, pouvez-vous nous dire sous quel signe sera placé votre mandat ? Quelle sera votre ligne directrice ?

Frédérique Plaisant : En fait, je ne suis présidente que pour une année ! Eh oui, Jo Le Lamer ayant décidé de passer le flambeau une année avant la fin de son mandat initialement prévue en 2018, il me faudra donc remettre en jeu cette présidence l'an prochain lors du Congrès de Guéret dans la Creuse. C'est pour cela également que j'ai sollicité Jo Le Lamer au poste de vice-président afin que la passation se réalise sans cassure et avec son soutien expérimenté.

UN AUTRE DOSSIER À POURSUIVRE CONCERNE L'HARMONISATION DES RÉGIONS CRÉMATISTES PAR LE REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS AFIN DE LES PÉRENNISER ET DE LES SOUTENIR SUR LE TERRAIN VIA DES DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX FORTS.

Vous comprendrez donc que, durant cette année, il ne sera pas question de changer la ligne directrice de la Fédération Française de Crémation (FFC), mais bien de poursuivre les chantiers entamés, notamment la révision du règlement intérieur, l'actualisation du nouveau site Internet et la mise en place de l'intranet pour les associations affiliées. Un autre dossier à poursuivre concerne l'harmonisation des régions crématistes par le regroupement des associations afin de les pérenniser et de les soutenir sur le terrain via des délégués régionaux forts. Il ne s'agit pas de calquer les régions administratives, mais de rassembler et améliorer les synergies pour être tout autant représentatifs.

CM : D'une certaine façon, attendre le prochain congrès de la FFC avant d'entreprendre certains projets vous autorise un temps d'observation et vous permettra d'agir au mieux pour le bien de la FFC ?

FP : C'est exactement cela. Une partie des membres du bureau a changé, il faut aussi que l'on apprenne à travailler ensemble déjà cette année, et répartir les missions. Le travail ne manque pas, les sollicitations également. Ce sera un peu une année d'acclimatation, d'observation, comme vous le dites. Maintenant, il est vrai que je connais déjà bien les dossiers, car nous avons toujours travaillé en équipe et que tout était partagé. Mais il y a aussi le quotidien qui est toujours là, le fonctionnement normal de la Fédération, n'oublions pas que nous n'avons qu'un seul salarié, ce qui est peu vu le nombre d'associations et d'adhérents.

Nous avons également en cours des actions extérieures à mener, telles que le colloque à Nancy en octobre prochain en partenariat avec l'Union Crématiste Européenne (cf. article dans ce numéro) et l'Université du Droit, ainsi que notre participation à FUNÉRAIRE PARIS 2017 au Bourget en novembre, en présence de nombreux professionnels. Si l'on calcule bien, de septembre à mai pour nous mener jusqu'au Congrès, la gestation des neuf mois risque de passer terriblement vite, donc je ne serai pas là pour bouleverser notre équilibre !

Et puis, vous savez, au niveau fédéral, la préparation d'un Congrès demande déjà du temps et de la réflexion sur les thèmes à engager. Je sais que sur place les associations locales pilotées par le délégué régional ont déjà mis en route la logistique, mais la FFC demeure responsable des thèmes à aborder

Frédérique Plaisant, présidente de la FFC.

collectivement afin de pouvoir définir une motion d'orientation qui déterminera les priorités sur les trois années d'après-Congrès.

CM : En attendant cette échéance, vous évoquez les problèmes que rencontre la FFC en termes de visibilité, de communication et de reconnaissance, et ce, au niveau du grand public. Sur ces points, vous comptez agir sans perdre une minute… Quelle solution envisagez-vous ?

FP : Il est vrai que nous entendons encore trop souvent : "Nous ne savons pas que des associations crématistes existent, à quoi servez-vous ? Cela ne sert à rien, il y a les professionnels…", ou encore : "Si on avait su". De même, trop souvent, notamment lors de la Toussaint, la presse reprend des interviews de professionnels, de responsables religieux, pour évoquer le sujet de la mort, des funérailles, de la crémation.

Or, nous avons forcément, nous, un autre regard, une approche différente, des revendications légitimes, au service non pas uniquement des adhérents crématistes mais au bénéfice de tous.

ET QUAND NOS ASSOCIATIONS, EN LIAISON AVEC NOUS, INTERVIENNENT AUSSI AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR LES PROJETS DE CRÉMATORIUMS, LES COMITÉS D'ÉTHIQUE, LES SITES CINÉRAIRES, LES RÈGLEMENTS DE CIMETIÈRES, ETC., C'EST BIEN AU SERVICE DE TOUS ET DANS L'INTÉRÊT GÉNÉRAL.

Ainsi, quand nous sollicitons auprès des autorités législatives la mise en place de comités d'éthique, des schémas d'implantation des crématoriums pour ne citer que cela, c'est bien au service de tous les usagers du service public, dans l'intérêt général. Et quand nos associations, en liaison avec nous, interviennent aussi auprès des collectivités locales pour les projets de crématoriums, les comités d'éthique, les sites cinéraires, les règlements de cimetières, etc., c'est bien au service de tous et dans l'intérêt général.

Je rappelle que nous agissons complètement de manière bénévole, désintéressée, car nous ne vendons rien, et citoyenne, car dans l'intérêt de tous. Et malgré cela, nous ne sommes pas assez audibles, même si, je le reconnais, nous ne sommes pas des professionnels de la communication et nous n'avons pas la capacité financière de lancer des campagnes de publicité comme les groupes funéraires. Alors, pourquoi nos communiqués ne sont pas repris dans la presse ? Pourquoi les presses locales se tournent principalement vers les professionnels ?

Je précise que nous siégeons au sein du Conseil National des Opérations Funéraires (CNOF) au même titre que les professionnels, et que cette nomination du ministre de l'Intérieur a été entérinée en qualité de "personnes compétentes". En quoi cette reconnaissance des autorités ne pourrait pas avoir la même valeur auprès des journalistes ? Je les invite d'ailleurs à consulter les comptes rendus de cette instance, et ils pourront mieux se rendre compte de notre rôle et de nos nombreuses

EN QUOI CETTE RECONNAISSANCE DES AUTORITÉS NE POURRAIT PAS AVOIR LA MÊME VALEUR AUPRÈS DES JOURNALISTES ? JE LES INVITE D'AILLEURS À CONSULTER LES COMPTES RENDUS DE CETTE INSTANCE, ET ILS POURRONT MIEUX SE RENDRE COMPTE DE NOTRE RÔLE ET DE NOS NOMBREUSES INTERVENTIONS.

interventions. Notre place n'est pas usurpée.

CM : 2017 aura vu les refontes de "Transition", qui est devenu "CRÉMATION magazine", et du site Internet fédéral. Comptez-vous surfer sur cette vague et vous appuyer sur ces supports ?

FP : Il s'agit bien entendu de vecteurs forts de communication. Sur la revue tout d'abord, nous avons souhaité une revue plus moderne, plus soutenue en termes de contenu lié à la crémation, à la législation, mais encore aux actions menées dans les régions via les associations fédérées.
Ce sont elles aussi qui sont acteurs sur le terrain, il nous a paru important de les valoriser. C'est une nouvelle voie qui est lancée, les premiers retours des abonnés sont très positifs. À nous d'augmenter notre lectorat, avec le concours de notre partenaire Groupe SLR, en cherchant les moyens de trouver de nouveaux abonnés. D'ailleurs, une des prochaines étapes consiste à dématérialiser l'abonnement afin de répondre aussi à une demande des internautes. Il faut savoir s'adapter !

Quant au site Internet, il faut effectivement le faire vivre, l'alimenter. Il a aujourd'hui une autre allure, et nous comptons sur lui pour mieux communiquer avec le grand public. L'intranet, qui ne sera accessible qu'aux associations, constitue un autre outil mobilisable à leur service, qui permettra sans doute d'alléger la tâche administrative par rapport aux mises à jour des listings des adhérents, tout en permettant des forums de discussion et d'échange sur des thématiques internes.

Il s'agit là de nouveaux procédés de communication qu'il faudra apprendre à manier, car il est évident que tout ne peut se réaliser à travers cet outil. Il n'est pas question en effet de supprimer le dialogue et l'échange de points de vue d'une manière traditionnelle par le biais de rencontres, de réunions, d'ateliers pour discuter des pratiques et actions à mener. Rien ne remplacera jamais le dialogue.

CM : Sans trop vous avancer, après la problématique de communication grand public, quel sera, d'après vous, le prochain grand chantier auquel vous allez souhaiter vous consacrer pour insuffler un nouvel élan et pérenniser le statut de la FFC dans ses diverses actions ?

FACE AU CHACUN POUR SOI DE NOTRE SOCIÉTÉ, J'ASPIRE À ACCOMPAGNER LES ASSOCIATIONS CRÉMATISTES À TROUVER DE NOUVEAUX CRÉNEAUX, DE NOUVELLES ACTIONS POUR DÉVELOPPER LES ADHÉSIONS.

FP : Concrètement, je peux avancer que nous sommes confrontés à la problématique de renouvellement des dirigeants associatifs, mais aussi de stagnation des adhérents au sein des associations. Comme cela se constate dans tous les domaines de la société, qui a tendance à se replier sur elle-même, et quel que soit le but associatif, il est évident que l'on assiste à un désengagement des individus à s'investir et à défendre l'intérêt général. Aussi, recruter de nouveaux militants n'est pas aisé. Face au chacun pour soi de notre société, j'aspire à accompagner les associations crématistes à trouver de nouveaux créneaux, de nouvelles actions pour développer les adhésions. Pour cela, il nous faudra impulser des idées, peut-être innover, probablement œuvrer aussi à de nouveaux partenariats ? Je crois qu'il s'agit là d'un projet primordial que chaque association est prête à travailler au sein de la Fédération, car il en va de l'intérêt et de l'image de tous.

NOUS AVONS DES CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES EN TANT QU'ASSOCIATION À BUT NON LUCRATIF, ET C'EST NOTRE FORCE, NOTRE CRÉDIBILITÉ, MÊME FACE À UN "MARCHÉ DE LA MORT" OÙ LE PROFIT REMPLACE PARFOIS LA RAISON ET L'ÉTHIQUE.

CM : Un dernier mot ?

FP : Je suis optimiste et raisonnée. Consciente des difficultés actuelles, et avec des capacités financières restreintes essentiellement aux adhésions effectuées par les associations, il nous faudra rester performants avec moins de recettes. Un peu à l'image des collectivités aujourd'hui. Je crois aux capacités de chacun à vouloir défendre l'intérêt des adhérents. Nous avons des connaissances et compétences en tant qu'association à but non lucratif, et c'est notre force, notre crédibilité, même face à un "marché de la mort" où le profit remplace parfois la raison et l'éthique.

Il me semble important de continuer à protéger, à conseiller et à intervenir auprès des personnes face à un monde concurrentiel et non philanthrope qui ne laisse pas toujours la place à l'humain, puisque son objectif premier reste la rentabilité. Il est clair que cela n'est pas notre cas. De ce fait, notre marge de progression est importante. Mais, pour cela, il faudra savoir se faire entendre.

Steve La Richarderie

Maurice Thoré préside à nouveau l'Union crématiste européenne

Actuel président de l'Association crématiste du Nord de la France, Maurice Thoré a été porté à la présidence de l'Union crématiste européenne (UCE) en juin dernier à Paris. Un poste qu'il a déjà occupé jusqu'en 2009, date à laquelle il avait passé le flambeau à son collègue belge Jean-Paul Petit.

Maurice Thoré est redevenu président de l'Union crématiste européenne (UCE). Celui qui a également dirigé la Fédération française de crémation (FFC) entre 1997 et 2006 vient de reprendre les rênes du mouvement européen des crématistes. Un mouvement d'idées, de défense de l'éthique, à but non lucratif, rassemblant la FFC, la Société Belge pour la Crémation (ASBL), la Federazione Italiana per la Crémazione (FIC), l'Association grecque des "Amis de la Crémation" et "Oganj", l'Association Crématiste Serbe.

Ailleurs, des liens tentent d'être tissés en Espagne par le biais d'associations françaises. Dans le Nord du continent, en Allemagne, en Angleterre, de tels rassemblements militants crématistes ont été peu à peu absorbés par l'industrie funéraire, quand ils n'ont tout simplement pas disparu. "Notre objectif, explique Maurice Thoré, est de maintenir et développer ce groupe européen à vocation philosophique axé sur les pratiques, les évolutions. Dans nos pays, quasiment à la même époque, nous avons d'abord eu des actions quantitatives pour obtenir localement l'ouverture de crématoriums, le développement d'espaces cinéraires et une vigilance sur la destination des cendres. Nous nous centrons aujourd'hui sur les questions d'éthique".

Maurice Thoré, président de l'Union crématiste européenne.

■ Élargir le mouvement

Il reprend : "Nous avons d'ailleurs élaboré une Charte éthique, que nous cherchons à faire partager au plus grand nombre de mouvements. Nous cherchons aussi à regarder si, dans notre environnement funéraire, il y aurait des groupements professionnels qui pourraient venir renforcer ce travail de réflexion sur l'évolution de la pratique crématiste. Nous sommes donc dans ce travail de diffusion de nos idées en Europe".

Cela doit passer par relancer et clarifier le dossier grec. Alors que l'UCE déposait ses statuts, en 1999, la crémation n'était pas autorisée dans ce pays. C'est le cas désormais depuis 2006. Le défunt a en théorie le choix de ses funérailles, au grand dam de l'influente Église orthodoxe, qui multiple les pressions. Les crématoriums promis dans le sillage de la loi n'ont pas suivi. Pour tenir la volonté des défunts, les familles doivent prendre le chemin de la Bulgarie, de l'Allemagne. "Il semble que le gouvernement grec s'engagerait aujourd'hui dans l'élaboration d'équipements, constate Maurice Thoré. Nous ferons le point avec nos collègues grecs en octobre".
L'occasion, ce sera précisément à Nancy, lors du colloque que l'UCE organisera avec l'université locale autour du statut juridique des cendres et des restes humains. Les débats feront ensuite l'objet d'une publication. "Nous accueillerons notamment Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret. Nous aurons aussi des intervenants de France, de Belgique, d'Italie, pour dresser un état des lieux européen, mais aussi un regard sur les pays anglo-saxons. Il y aura des groupes de travail sur des thèmes qui nous tiennent à cœur, comme le respect de la volonté du défunt, animés par des spécialistes".

Olivier Pelladeau

"NOTRE OBJECTIF, EXPLIQUE MAURICE THORÉ, EST DE MAINTENIR ET DÉVELOPPER CE GROUPE EUROPÉEN À VOCATION PHILOSOPHIQUE AXÉ SUR LES PRATIQUES, LES ÉVOLUTIONS."

Crémation Magazine n° 03 / Juillet 2017

Qui peut pourvoir aux funérailles ? À quoi correspond cette notion ?

Cet article s'avère d'actualité à la fois compte tenu d'une jurisprudence récente, mais aussi suite à une question posée par l'association crématiste d'Aquitaine, que je salue au passage, qui s'interroge sur les conséquences induites notamment quant au signataire du devis relatif aux obsèques.

Prenons donc quelques instants pour apporter quelques éléments de réponse.

Je traiterai ce thème à travers 2 questions

1 - Tout d'abord, qui est la personne "qui a qualité pour pourvoir aux funérailles" ?

Les textes relatifs à cette notion sont clairs : la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles pourra remplir plusieurs actions liées à ceux-ci.
Il ne s'agit pas d'une nouvelle formulation, et la loi du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire a inscrit à plusieurs reprises dans l'art. 16 cette qualification dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT). L'art. L. 2223-18-1 de ce CGCT stipule : "Après la crémation, les cendres sont pulvérisées et recueillies dans une urne cinéraire munie extérieurement d'une plaque portant l'identité du défunt et le nom du crématorium.

Dans l'attente d'une décision relative à la destination des cendres, l'urne cinéraire est conservée au crématorium pendant une période qui ne peut excéder un an. À la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, l'urne peut être conservée, dans les mêmes conditions, dans un lieu de culte, avec l'accord de l'association chargée de l'exercice du culte. Au terme de ce délai et en l'absence de décision de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont dispersées dans l'espace aménagé à cet effet du cimetière de la commune du lieu du décès ou dans l'espace le plus proche aménagé à cet effet visé à l'art. L. 2223-18-2".
L'art. L. 2223-18-2 du même CGCT reprend : "À la demande de la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles, les cendres sont en leur totalité :

- soit conservées dans l'urne cinéraire, qui peut être inhumée dans une sépulture ou déposée dans une case de columbarium ou scellée sur un monument funéraire à l'intérieur d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'art. L. 2223-40 ;
- soit dispersées dans un espace aménagé à cet effet d'un cimetière ou d'un site cinéraire visé à l'art. L. 2223-40 ;
- soit dispersées en pleine nature, sauf sur les voies publiques".

Enfin, l'art. L. 2223-18-3 précise: "En cas de dispersion des cendres en pleine nature, la personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles en fait la déclaration à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt. L'identité du défunt ainsi que la date et le lieu de dispersion de ses cendres sont inscrits sur un registre créé à cet effet".

Ainsi, que le défunt ait précisé ou non qui il "mandatait" pour exercer ces fonctions, la jurisprudence, en cas de conflit devant un tribunal, va s'attacher à déterminer et à retenir qu'il s'agit de la personne qui a un lien stable et permanent avec le défunt. Ce n'est donc pas forcément l'ancien mari ou l'ancienne épouse, cela peut être un enfant, un ami, un voisin, une concubine, une personne morale. Les textes se sont ainsi adaptés à l'évolution de la société, notamment avec les recompositions ou l'éclatement des familles. Il reviendra au juge civil, seul compétent en la matière en cas de conflit, de décider, dans les 24 heures, quelle personne sera présumée la plus proche du défunt. (art. R. 321-12 du Code de l'organisation judiciaire)
Dans leur mission, les associations crématistes peuvent être désignées en qualité de "personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles", ceci afin de faire respecter pleinement les volontés du défunt. Tant sur les funérailles que sur le mode de sépulture, protégé pénalement, je le rappelle, par la loi du 15 novembre 1887. Mais cela n'est pas sans conséquence. Aussi convient-il de voir quelles sont les conditions nécessaires et les mesures de prudence à prendre afin d'éviter toute contestation et tout litige suite à cette charge.

2 - Quelles sont les précautions à prendre lorsque l'on est désigné en tant que "personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles ?"

Plusieurs conséquences à cette désignation : le respect des volontés, l'organisation des funérailles et de la sépulture, mais aussi le règlement financier des obsèques. Pour une association crématiste qui serait désignée comme telle, il convient de rappeler certaines règles : d'abord, il faudra au pré-

DANS LEUR MISSION, LES ASSOCIATIONS CRÉMATISTES PEUVENT ÊTRE DÉSIGNÉES EN QUALITÉ DE "PERSONNE AYANT QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES", CECI AFIN DE FAIRE RESPECTER PLEINEMENT LES VOLONTÉS DU DÉFUNT.

alable être en possession d'un testament olographe : écrit, daté et signé de l'adhérent. Ce qui permettra d'attester auprès de tout opérateur la qualité pour organiser les funérailles.

- Interdiction d'imposer à la famille une entreprise de pompes funèbres

Il n'est pas possible d'imposer une société de pompes funèbres. Ainsi, pour mémoire, la circulaire dite "Valls" du 15 mars 2013, relative aux modèles de devis et aux contrôles dans le secteur funéraire, rappelle que : "Le fait de proposer, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour obtenir d'une personne qui, à l'occasion de son activité professionnelle, a connaissance d'un décès, qu'elle fasse connaître aux entreprises ou associations fournissant les prestations énumérées à l'art. L. 2223-19 la survenance d'un décès ou qu'elle recommande aux familles les services d'une entreprise ou association déterminée. Pour mémoire, cette infraction est punie d'une peine d'emprisonnement de cinq ans et d'une amende d'un montant de 75 000 €".

Aussi, même si une association crématiste n'est pas une entité professionnelle, même si l'association exécute simplement un mandat donné par un adhérent, il faut se prémunir du choix exclusif d'un seul opérateur funéraire. Il sera donc prudent et judicieux de réaliser deux ou trois devis afin de justifier ensuite du choix opéré. L'idéal, pour ne pas être mis en doute, consiste à recommander aux adhérents lorsqu'ils rédigent leur testament de désigner au préalable l'opérateur funéraire de leur choix. Cela évitera parfois des conflits ou interrogations. Et surtout, il ne sera pas possible de mettre en cause la probité d'une association dans le choix de l'opérateur.

- Qui doit payer ?

Les frais d'obsèques étant assimilés à une dette alimentaire, cela signifie que c'est aux descendants et ascendants de payer les obsèques (en fonction de leurs ressources), même s'ils ont renoncé à la succession. C'est l'obligation prévue au Code civil. En cas de mariage, c'est au conjoint de régler les frais d'obsèques au titre du devoir entre époux. Les frais d'obsèques peuvent être prélevés sur les biens de la succession, dans la limite de 1 500 €, mais c'est long, et chacun n'a pas une succession établie par notaire.
Bien entendu, il conviendra aussi de vérifier si des contrats ou fonds peuvent être débloqués d'une autre façon : le défunt avait-il souscrit une assurance obsèques ? Un contrat d'assurance-vie ? (attention, là encore, une jurisprudence a établi que le bénéficiaire n'était pas tenu d'affecter les fonds reçus aux obsèques dans la mesure où ce n'était pas précisé au contrat en contrepartie et parce que cette charge appartient à la succession. En clair, un bénéficiaire peut aller "légalement" en vacances avec les fonds provenant d'une assurance-vie plutôt que de payer les obsèques du donateur).
La personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles (et pas uniquement la société de pompes funèbres, malgré ce qui peut être dit) peut encore se renseigner également auprès de la banque du défunt, et faire payer la facture à hauteur de 5 000 € sur le compte personnel du défunt (et non le compte joint). Ensuite, on peut toujours consulter la mutuelle, la caisse de retraite complémentaire du défunt.

- Comment faire pour se protéger en tant que personne morale ?

Attention, lorsqu'un devis est daté et signé à la fois par le client et le fournisseur ou le prestataire de service, il permet de conclure un accord officiel entre les deux parties. Un tel document, s'il est rédigé, daté et signé correctement, peut valoir bon de commande, ce devis signé engageant autant l'une que l'autre partie. À partir du moment où l'on signe un devis obsèques auprès d'une entreprise de pompes funèbres et qu'un acompte est versé, on devient financièrement responsable. L'entreprise peut se retourner contre le signataire en cas de non-règlement...
Pour les associations crématistes donc, plusieurs précautions à prendre : prévoir une formule dans le testament qui désigne l'association comme la personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles : "sous réserve et dans la limite de la capacité financière du défunt". Cette mention peut également être apposée sur le devis, à condition que l'opérateur funéraire accepte, car en général pour l'opérateur "c'est celui qui signe qui paie". Même si l'association pense récupérer les fonds ensuite auprès de la succession, cela fait prendre un risque financier. Dans la discussion avec les adhérents, il faut donc se prémunir de toute fausse note qui pourrait entraver le déroulement des missions. Faire exécuter les volontés funéraires, oui, mais ne pas prendre de risque financier si l'adhérent n'a pas prévu de disposition financière permettant d'assurer le paiement de ses funérailles. En cas d'indigence, je rappelle qu'il s'agira de traiter la question avec la commune du lieu de décès, et non de résidence, ce qui complique aussi parfois les délais de prise en charge.

Frédérique Plaisant
Présidente de la FFC

Nota :
Ce sujet est vaste. Je poursuivrai la réflexion dans le prochain numéro de la revue.

L'IDÉAL, POUR NE PAS ÊTRE MIS EN DOUTE, CONSISTE À RECOMMANDER AUX ADHÉRENTS LORSQU'ILS RÉDIGENT LEUR TESTAMENT DE DÉSIGNER AU PRÉALABLE L'OPÉRATEUR FUNÉRAIRE DE LEUR CHOIX.

POUR LES ASSOCIATIONS CRÉMATISTES DONC, PLUSIEURS PRÉCAUTIONS À PRENDRE : PRÉVOIR UNE FORMULE DANS LE TESTAMENT QUI DÉSIGNE L'ASSOCIATION COMME LA PERSONNE QUI A QUALITÉ POUR POURVOIR AUX FUNÉRAILLES : "SOUS RÉSERVE ET DANS LA LIMITE DE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE DU DÉFUNT".

Crémation Magazine n° 03 / Juillet 2017

Assemblée générale FFC Un virage à prendre

Des outils, oui ! Mais les ouvriers ? Et les chantiers ?

Après huit années en charge de la présidence, Jo Le Lamer passe le relais à Frédérique Plaisant. Le bilan de l'année passée s'honore avec un site Internet rénové de fond en comble, et l'impression d'une nouvelle revue fédérale. Ces deux médias sont appelés à travailler de concert au service d'une communication efficace auprès du grand public. Mais le principal reste à faire : animer les régions, recruter de nouveaux membres et, pourquoi pas, chasser sur d'autres terres que celles où uniquement des seniors viennent se renseigner sur la crémation.

Cap sur l'éthique donc, voire plus.

De gauche à droite : Jean Chabert, Patrick Lançon, Frédérique Plaisant, Jo Le Lamer, Martine Charpentier, Henry Jacomin et Brigitte Philippe.

LE PROBLÈME QUI VA SE PRÉSENTER DÉSORMAIS AU MOUVEMENT CRÉMATISTE EST IDENTIQUE À CELUI QUI A JADIS AFFECTÉ LA CAUSE DE L'INHUMATION : LES FRANÇAIS OPTENT MOINS POUR TELLE OU TELLE OPTION PAR CONVICTION FORTE, MAIS PLUTÔT, DANS LE DOMAINE FUNÉRAIRE, PAR "SUIVISME".

Le mouvement crématiste aborde désormais un nouveau virage, avec comme signe le plus visible le changement de présidence. Après huit ans de bons et loyaux services, Jo Le Lamer transmet sa charge à Frédérique Plaisant, qui assumait déjà les qualités de vice-présidente, membre titulaire du Conseil National des Opérations Funéraires (CNOF) et juriste de la fédération.

Frédérique s'est distinguée avec constance depuis de nombreuses années en apportant au mouvement crématiste sa dynamique personnelle et ses convictions. Elle pourra s'appuyer sur l'expérience et le bon sens de Jo, qui restera à ses côtés, ainsi que sur l'ensemble du conseil d'administration, qui compte de nombreuses personnes apportant leurs compétences respectives.

Le bureau fédéral élu le 13 mai à Paris à l'issue de l'assemblée générale compte :

- Frédérique Plaisant comme présidente,
- Jo Le Lamer comme vice-président,
- Patrick Lançon comme secrétaire général,
- Alain Zanone comme secrétaire adjoint,
- Roselyne Huet comme trésorière générale,
- et Henry Jacomin comme trésorier adjoint.

■ L'avenir stratégique des crématistes

Le rapport moral présenté par Jo Le Lamer contient des chiffres clés qui démontrent un succès incontestable des crématistes concernant leur but initialement poursuivi, mais démontrent en même temps l'affaiblissement du mouvement à mesure des résultats obtenus :

- 1990 : 41 crématoriums - 30 000 adhérents,
- 2000 : 90 crématoriums - 50 000 crémations - 105 000 adhérents,
- 2005 : 122 crématoriums - 130 000 crémations - 80 000 adhérents pour 168 Associations crématistes (AC),
- 2015 : 175 crématoriums – 210 000 crémations – 39 000 adhérents pour 120 AC.

Cinq crématoriums ont ouvert en 2017 (Tulle, Auch, Theillay, Noval-Pontivy et Argentan), portant à 183 le nombre d'établissements en service. D'autres sont prêts à l'être : Guéret et Saint-Raphaël.

Frédérique Plaisant, présidente de la FFC, et Jo Le Lamer, vice-président de la FFC.

Patrick Lançon (à gauche) et Jean Chabert (à droite).

Mis à part quelques exceptions territoriales, la France est désormais maillée intégralement, bien que, pour faire face à la hausse des demandes, il faudra parfois doubler les infrastructures en milieu urbain et développer le service de proximité avec la création de crématoriums de dimension modeste. De fait, la demande précède toujours l'offre, et cette tendance restera constante pendant au moins vingt ans du fait du renversement des opinions majoritaires à ce sujet chez les Français. Jusqu'à l'an 2000, environ, la répartition des souhaits s'opérait aux deux tiers pour l'inhumation et à un tiers pour la crémation. À partir de 2005, une tendance inverse s'est opérée. Dans ses prévisions, Jo Le Lamer table sur une pratique crématiste à hauteur de 50 % en 2030.

Le problème qui va se présenter désormais au mouvement crématiste est identique à celui qui a jadis affecté la cause de l'inhumation : les Français optent moins pour telle ou telle option par conviction forte, mais plutôt, dans le domaine funéraire, par "suivisme". Panurge, et ses moutons, résume sommairement toute la sociologie des rites funéraires. Ne voyez pas dans ce constat une moquerie ou un reproche, mais la mise en évidence du besoin de se rassurer dans de tels moments en rejoignant la pratique adoptée par la majorité. En soi, cette stratégie n'est pas négative, si elle est suivie d'effets apaisants. Cependant, si le suiveur n'est pas un militant convaincu, comment le mobiliser pour défendre une cause ? Là est toute la question, d'autant que, les rangs se clairsemant parmi les crématistes, notamment du fait de l'âge qui avance, il est nécessaire de trouver des successeurs pour relever le gant.

Or, en son temps, les défenseurs de l'inhumation n'étaient pas légion. On ne les a pas vus, par exemple, ferrailler dur sur la presse au moment de la Toussaint quand la promotion de la crémation était organisée en campagnes de communication par les mêmes qui sont aujourd'hui aux commandes de crématoriums. Selon le même principe d'atonie philosophique qui caractérise les masses, le principal danger qui guette le mouvement des crématistes est précisément l'indifférence. Des crématistes convaincus, il y en a encore, mais de moins en moins. Où et comment trouveront-ils une relève ?

■ PME funéraires et crématistes : même combat

Le mouvement crématiste est de loin le groupement citoyen le plus important s'intéressant à la mort et aux questions funéraires. C'est pour cela qu'il est précieux et utile pour la filière.

Son militantisme en faveur de la création de crématoriums n'est plus de mise, l'objectif étant atteint. Sa mission de renseignement auprès des seniors voulant se renseigner sur la crémation n'est, de même, plus comme auparavant indispensable, le sujet étant amplement évoqué par les professionnels et sur Internet.

■ Alors, pourquoi militer, et même, pourquoi exister ?

Cette question résume bien le virage que doit prendre le mouvement, et dont la conduite est désormais confiée à Frédérique. Les crématistes ont été promoteurs. Ils doivent devenir désormais régulateurs, complémentairement au rôle reconnu des collectivités territoriales. Opérer cette mutation implique de réorienter la communication non exclusivement vers les seniors, mais aussi vers les jeunes.

L'avenir du mouvement sera philosophique, ou ne sera pas. On y parlera toujours de la flamme, mais aussi de la sensibilité humaine, des liens de famille, du sacré et de la nature. La dignité humaine n'est pas un acquis, mais un état qu'il faut continuellement défendre et mériter. Les jeunes générations se sentent concernées par ces enjeux, comme l'a démontré entre autres études celle du Crédoc/CSNAF en 2016.

Demain, c'est-à-dire bientôt, le marché funéraire français sera majoritairement crématiste. Une telle mutation va engendrer de nou-

DES CRÉMATISTES CONVAINCUS, IL Y EN A ENCORE, MAIS DE MOINS EN MOINS. OÙ ET COMMENT TROUVERONT-ILS UNE RELÈVE ?

Bernard Clavel, AC de Jura- Centre

Une bonne et attentive participation.

LES CRÉMATISTES ONT ÉTÉ PROMOTEURS. ILS DOIVENT DEVENIR DÉSORMAIS RÉGULATEURS, COMPLÉMENTAIREMENT AU RÔLE RECONNU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

veaux problèmes, et de nouvelles parades à ces derniers. Demander aux seules collectivités territoriales d'être garantes du nouveau système est illusoire. Il faut un complément associatif, et Jo Le Lamer a parfaitement cerné son champ d'intervention : l'éthique.

C'est un bien grand mot, "l'éthique", mais en l'occurrence, il concerne le cœur de la question, c'est-à-dire le traitement réservé au corps. En tant que technique appliquée à l'enveloppe charnelle d'un humain, la crémation, tout comme les soins de conservation, met en rôle des règles et des comportements sur lesquels il faut réfléchir, et ensuite agir. Voilà un concept que personne ne songe à contredire (par bonheur). Cependant, l'éthique porte sur un champ important, mais restreint.

En évoquant à la suite les questions de déontologie, on détecte bien d'autres problèmes qui concernent autant les familles que les professionnels funéraires.

1 - Roger Laure, délégué régional Ouest.
2 - Annie Corriol, présidente AC de Haute- Provence.
3 - Martine Kohler, présidente AC du Coursannais et Sandrine Cépéro, présidente de l'AC d'Albères-Vallespir.
4 - Nicole Tavarès, présidente de l'AC de Touraine et Indre.

Les règles qui doivent encadrer la gestion d'un crématorium sont à vérifier en permanence dans leur application. Elles portent :

- sur le rapport entre le crématorium et les particuliers (droit de la consommation, droit funéraire, droit civil) ;
- sur le rapport entre le crématorium et les entreprises de pompes funèbres appelées à intervenir (droit commercial, droit funéraire, droit de la concurrence).

Les occasions d'abus sont multiples, et la collectivité territoriale créatrice du service peut être à l'origine du problème ou tout simplement laisser faire l'inadmissible en son nom. À titre indicatif, la question de la gestion des crématoriums doit être rapprochée du dossier des contrats obsèques, surtout si, dans un périmètre commun, crématorium et complexe funéraire sont en cohérence architecturale.

■ Des exemples de situations abusives existent déjà

Des particuliers n'ont pas toujours bénéficié d'un accueil et de commodités à la hauteur d'attentes normales, surtout au niveau de la salle de cérémonie et des conditions d'attente des cendres. Mais le plus redoutable, dans la gestion d'un crématorium, est l'installation d'un système deux poids deux mesures favorable au gestionnaire s'il exerce les pompes funèbres, et bien entendu défavorable à ses concurrents.

Il s'agit prioritairement des horaires et dates accordés pour l'exécution des crémations de manière discriminatoire, ainsi que de l'usage plus ou moins restreint aux commodités de l'établissement pour y organiser des cérémonies. À titre complémentaire de cet article, vous pouvez vous reporter à l'une des questions juridiques traitées dans FUNÉRAIRE MAGAZINE n° 276 de mai 2017 page 12.

Dans ce contexte, tant pour protéger les familles que la libre et saine concurrence qui profite à la liberté des familles, les crématistes sont tout désignés pour assumer un rôle régulateur au sein de comités d'éthique attachés à chaque crématorium. Aux niveaux national et régional, la FFC a également intérêt à contrôler l'action régulatrice de l'association locale afin d'éviter les collusions possibles et imaginables avec des professionnels.

Les crématistes ont donc une vocation naturelle et nouvelle que tous les acteurs professionnels de la filière feraient bien d'encourager :

- les acteurs majeurs, groupes et réseaux, devront les considérer comme des interlocuteurs garants du bon fonctionnement du service de crémation, dans la mesure où les crématistes locaux seront correctement informés et respectés dans leur rôle de conseil et de surveillance ;
- les entreprises utilisatrices du service de crémation devront compter si possible les associations crématistes comme des partenaires éventuellement capables d'intervenir sur un abus émanant de la gestion du crématorium.

Pour assumer cette réorientation de rôle, les crématistes devront ouvrir le champ de leur discours, embrasser des causes humaines synonymes de dignité, de liberté et de loyauté. Même si ces principes sont acquis dans l'esprit des responsables associatifs, il faudra les exprimer de manière claire et visible. Depuis cette année, deux outils sont désormais à leur disposition pour y parvenir : un site Internet et une revue intégralement remaniés. Puissent les associations et la Fédération s'en servir sans restriction…

Olivier Géhin

Article paru dans FUNÉRAIRE MAGAZINE n° 276 de mai 2017

Nota :
Selon les études les plus récentes, la crémation devrait dépasser les 60 %, puis régresser progressivement en fonction de l'islamisation croissante de la population vivant en France (religion s'opposant formellement à la crémation, et par ailleurs caractéristique du principal segment de population à l'origine de l'augmentation de la population française depuis plusieurs décennies).

Belle initiative en région Auvergne-Limousin

C'est à la demande de la commune de Saint-Cernin (15) que Jean-Louis Delarbre, délégué de la région Auvergne-Limousin, a été invité à animer, le 24 juin dernier, une conférence-débat sur le thème de la crémation, là où va se construire un crématorium. Le projet est en bonne voie. L'inauguration est prévue en 2018.

Il y avait dans le Cantal, il y a une dizaine d'années, l'AC de Haute-Auvergne, association fédérée. Elle a été dissoute. C'est grâce à un esprit crématiste local bien implanté et à l'appui sans réserve du maire de Saint-Cernin (commune au nord d'Aurillac), André Dujols, et d'Éric Bousquet, conseiller municipal et membre de la commission qui a étudié et travaillé sur le projet du crématorium, que Jean-Louis Delarbre a été invité à animer une soirée sur le thème : "La crémation : pourquoi choisir ce mode d'obsèques en 2017 ?"

■ Les chapitres suivants ont été abordés :

- l'historique de la crémation,
- la crémation moderne,
- l'histoire de notre Fédération et de nos associations,
- la crémation et les religions,
- la destination des cendres suite à la loi du 19 décembre 2008,
- différents aspects techniques de la crémation et son déroulement,
- enfin, pourquoi les personnes qui désirent être crématisées ont tout avantage à adhérer à une association crématiste.

Une trentaine de personnes, toutes très attentives et ayant de nombreuses questions, que ce soit sur la crémation ou sur le projet du crématorium, étaient présentes. L'assistance a été étonnée d'apprendre les implications des associations fédérées dans la vie de la cité : défense des volontés de l'adhérent décédé, assistance aux familles, si elles le souhaitent, auprès des entreprises de pompes funèbres, contacts et entretiens avec des pouvoirs publics locaux.

■ Un échange fructueux a suivi, portant notamment sur :

- une crémation est-elle plus écologique qu'une inhumation ?
- est-elle moins chère ?
- comment traiter les cendres après une crémation ?
- etc., questions que chacun peut se poser s'il n'est pas crématiste convaincu.

"Pas simple de parler de la mort devant un auditoire, mais en parler ne fait pas mourir, nous le savons bien."

Au cours de cette soirée, il a également été débattu sur la possibilité de créer une Association crématiste dans ce secteur. De nombreuses personnes retiennent l'idée, mais se laissent le temps d'y réfléchir. Une AC qui semble avoir toujours sa place dans la région d'Aurillac.

Concernant le projet de crématorium, la commune de Saint-Cernin, qui est maître d'œuvre, a trouvé une entreprise pour construire et gérer le futur établissement. Elle a signé une convention pour la délégation de service public avec la société, qui a été créée à cette occasion, par l'entreprise Dabrigeon. Ce projet pourrait voir le jour fin 2018 ou début 2019.

De gauche à droite : Éric Bousquet, Jean-Louis Delarbre et André Dujols.

Jean-Louis Delarbre
Délégué régional Auvergne-Limousin
Président de l'AC de la Creuse

L'ASSISTANCE A ÉTÉ TRÈS INTÉRESSÉE, ET ÉTONNÉE D'APPRENDRE LES IMPLICATIONS DES ASSOCIATIONS FÉDÉRÉES DANS LA VIE DE LA CITÉ...

Vue partielle de l'assistance.

Crémation Magazine n° 03 / Juillet 2017

Conférence commune : ADMD - Libre Pensée - AC du Maine

C'est avec enthousiasme que nous avons accepté la proposition que nous a faite l'ADMD, à savoir réaliser une réunion d'information commune à nos 3 associations, selon le thème proposé : "Disposer de son corps en toute conscience et liberté de la naissance à la mort".

Et un fil conducteur conforme à notre éthique crématiste : "Respect de la laïcité – libertés fondamentales – disposer de son corps".

PLUS QU'UN PHÉNOMÈNE DE SOCIÉTÉ, LE CHOIX DE LA CRÉMATION EST UN ACTE PLEIN ET ENTIER DE RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE, FAMILIALE ET CIVIQUE.

En ces temps de repli sur soi, d'abandon de la citoyenneté laïque et, face à cela, d'engagement pour une humanité plus libre et plus éclairée, il fallait être là… et nous regrettons le retrait de deux groupes qui a priori devraient s'inscrire dans nos valeurs communes…

L'association crématiste du Maine se reconnaît dans la totalité de l'intitulé de cette rencontre qui fait synthèse aux trois associations :

- "Disposer de son corps", c'est notre propos ;
- "En toute conscience", c'est notre modalité ;
- "De la naissance à la mort", c'est de notre vivant que nous devons penser à ce qu'il adviendra de notre corps après la mort et de la trace que l'on désire laisser.

■ Pourquoi le mouvement crématiste s'inscrit-il dans le thème et le fil conducteur de cette rencontre ?

Et plus largement, pourquoi des gens différents mais de bonne volonté - athées, croyants, agnostiques, libres-penseurs, francs-maçons, conservateurs - éprouvent-ils le besoin de débattre de la crémation, posent-ils des questions qui attendent des réponses, désirent-ils que soit menée une vraie réflexion sur ce que devient notre corps après la mort, et sur nos funérailles en général.
Le mouvement crématiste s'inscrit dans le thème d'aujourd'hui, car il touche à ses fondements : liberté de conscience, liberté et respect de ses choix, et dignité de la personne.

Le choix de la crémation interroge les notions de droit, de laïcité, de citoyenneté, d'économie, d'écologie. Tout en interrogeant profondément l'intime de l'individu, ses convictions, ses préférences philosophiques qu'elles soient conscientes ou non… et aussi, le respect et l'amour réciproques de ses proches. Sujets qui ne peuvent laisser indifférent quiconque, puisque profondément humains !

La crémation… plus de 50 % des personnes choisiront ce mode d'obsèques dans quelques années. Elle est "acceptée"… sinon banalisée. C'est un fait de société qui semble, si j'ose dire, faciliter la vie… alors pourquoi éprouver la nécessité d'en parler ? Pourquoi se regrouper en association à son sujet ? Que reste-t-il à défendre aujourd'hui alors que tous les territoires (ou presque) disposent de crématoriums ? Plus qu'un phénomène de société, le choix de la crémation est un acte plein et entier de responsabilité individuelle, familiale et civique.

Ce qu'on peut prendre pour un phénomène sociétal est peut-être la base, les prémices d'une révolution anthropologique… Passage d'une société où la mort était familière et visible, à celle où la mort a été écartée, cachée, refusée, déniée… mais commercialisée. Alors, comment arriver à une société où la mort est acceptée naturellement et qu'elle fasse partie intégrante de notre chemin de vie : évolution culturelle majeure et souhaitable qui progresse… Évolution culturelle palpable face aux courants réactionnaires de toutes sortes qui se lèvent pour étouffer nos libertés et imposer leurs conduites de vie.
Nous constatons (et nos amis de l'ADMD avec nous) que, dans de nombreux cas, les ultimes volontés de la personne sont contestées par la famille, par le groupe, voire la communauté de pensée et de vie. Ou bien encore, servitude volontaire, la personne préfère renoncer à exprimer ses choix, ses convictions, plutôt que de contredire les us et coutumes familiaux, en particulier en matière de funérailles. Et ceci tant vis-à-vis de sa préférence pour la crémation sur l'inhumation que sur le type de cérémonie… et, s'il y a crémation, sur la destination même des cendres.

Autre constat, il y a les personnes qui de leur vivant font le choix ferme et sans ambiguïté de la crémation. Or, nous constatons parfois que les proches subissent ce choix douloureusement car ils n'en ont pas été informés auparavant, qu'ils y étaient été opposés ou pas. La mise devant le fait accompli au moment où ils sont fragilisés, désorientés, ébranlés par la peine rend la perte, la séparation, l'acceptation encore plus

C'EST À CET ENDROIT QUE, POUR LES UNS OU POUR LES AUTRES, LE MOUVEMENT ASSOCIATIF EST UTILE : ACCOMPAGNER, AIDER, SOUTENIR, EXPLIQUER…

Une assistance nombreuse lors de la conférence.

difficiles. C'est à cet endroit que, pour les uns ou pour les autres, le mouvement associatif est utile : accompagner, aider, soutenir, expliquer…

■ Comment le mouvement crématiste s'inscrit-il dans le fil conducteur et le thème de cette rencontre ?

Ressortent avec force et vigueur deux principes, deux règles : liberté et laicité.

■ Liberté, histoire d'une lutte…

Nos ancêtres, qu'ils soient des cavernes ou étrusques, grecs, romains, gaulois… pratiquaient la crémation. C'est Charlemagne en 785 qui en interdit la pratique, plus par opposition politique aux païens ennemis saxons qui l'utilisaient que par conviction religieuse. L'Église s'empara alors des rites funéraires, des cimetières… et des réponses unilatérales aux questionnements. Alors, pendant un millénaire, on n'entendit quasiment plus parler de crémation, si ce n'est pour brûler infidèles et hérétiques !... Mille années de cimetières, de pierres tombales et de monuments plus ou moins symboliques et orgueilleux, mille ans de recueillement sur les tombes… mille ans d'inhumation et de certitudes en des pratiques funéraires religieuses.

Au siècle des "Lumières", on commence à évoquer des notions d'hygiène et de dignité. Ce sont les hygiénistes, les libres-penseurs et les francs-maçons qui réveillent alors la crémation. Et, comme pour beaucoup de lois et de mesures progressistes, il a fallu attendre la IIIe République (de 1879 à 1914) pour que cela bouge. Après bien des vicissitudes et des débats parlementaires, c'est en 1887 que fut adoptée une loi disposant (je cite) que : "Tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut déterminer librement les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner, et le mode de sa sépulture." (Elle fut promulguée le 27 avril 1889.) Cette loi demeure en vigueur, elle est assortie de peines lourdes pour qui ne la respecterait pas.

■ Liberté de choix à chaque étape…

Décider souverainement du devenir de son corps après sa mort est une liberté primordiale. Le choix des conditions de ses funérailles est l'ultime liberté de toute personne dans le respect des convictions de chacun, et non de celles de la famille, que celle-ci soit consentante, étonnée, consternée ou non. "Et penser à la mort, c'est une façon d'aimer encore davantage la vie."* Et faire, ainsi, le chemin mental de penser à l'ensemble du processus de ses propres obsèques. Tout d'abord, se poser la question sur son choix de la crémation. Celui-ci relève d'une éthique, d'un engagement tant philosophique, moral qu'environnemental ou tout simplement envisagé d'un point de vue pratique. Puis, se poser les questions sur la cérémonie que nous souhaitons, religieuse ou civile ? Et dans le choix d'une cérémonie civile, est-ce que j'indique mes désirs sur celle-ci ou est-ce que je laisse aux autres le soin de décider sur certains points ou sur l'ensemble de sa mise en œuvre ? Et enfin, réfléchir sur la destination des cendres : conservées, inhumées ou dispersées ?
Toutes ces questions relèvent de notre liberté, elles permettent de faire un chemin en soi, et rendent l'idée de notre finitude plus familière.

L'association aide la personne à faire ce chemin-là, par son écoute et ses questionnements, et ainsi l'adhérent construit peu à peu ses volontés crématistes et les rédige, sachant qu'à tout moment il peut les changer ou y apporter des avenants. Le fait de prévoir, d'imaginer les événements qui vont suivre quand on ne sera plus conscient, la certitude que ceux-ci correspondront aux volontés écrites et déclarées, permettent une tranquillité d'esprit, presque une sérénité vis-à-vis de ce passage de la vie à la mort. Et pour les proches, c'est un dernier acte d'amour d'être fidèle aux dernières volontés de l'être

CETTE LOI DEMEURE EN VIGUEUR, ELLE EST ASSORTIE DE PEINES LOURDES POUR QUI NE LA RESPECTERAIT PAS.

LA CRÉMATION N'EST PLUS SEULEMENT L'AFFAIRE, LE PRÉ CARRÉ RÉSERVÉ AUX ATHÉES, AUX LIBRES-PENSEURS ET AUTRES ANARCHISTES QUI ONT INITIÉ LE MOUVEMENT CRÉMATISTE, C'EST AUJOURD'HUI L'AFFAIRE DE TOUS.

cher, et une liberté d'esprit de les suivre, au moment où ils sont désemparés, tout à leur peine.

Auparavant, l'association ne peut que conseiller à l'adhérent d'en informer son entourage, de le préparer d'autant plus s'il pense qu'il sera rétif, voire triste de ce choix. Parler de cela avec les siens ne fait pas mourir. Il est sage de trouver l'occasion de parler sereinement, aux siens, de ses volontés, au moment où la mort semble encore si lointaine. Faire cette démarche constitue un acte d'amour vis-à-vis des siens, et au-delà, c'est permettre de libérer la parole sur un tabou, faire en sorte qu'écoute, amour, respect, confiance se rejoignent.

Quoi qu'il en soit, l'association crématiste est garante des volontés du défunt, elle peut ester en justice si le choix de crémation n'est pas respecté. Et au moment du décès, l'association fournit à l'organisme funéraire et à la personne chargée de pourvoir aux obsèques le contenu des volontés du défunt. La présence de l'association crématiste aux comités d'éthique des crématoriums lui permet d'être attentive à ce que l'accueil des familles et l'ensemble du processus qui s'y déroule soient dignes et respectueux. Elle n'hésite pas à user de ses recommandations.

■ Respect de la laïcité…

La crémation n'est plus seulement l'affaire, le pré carré réservé aux athées, aux libres-penseurs et autres anarchistes qui ont initié le mouvement crématiste, c'est aujourd'hui l'affaire de tous. Le choix se fait désormais en dehors de toute conviction a-religieuse. Longtemps condamnée par les religions monothéistes, la crémation est admise par les protestants depuis 1898 ; la religion catholique romaine l'admet depuis 1963 ; il existe un rituel catholique adapté aux funérailles crématistes ; pour les musulmans, si la tradition s'oppose, néanmoins, aucun verset du Coran n'interdit cette pratique, on peut donc penser que chacun peut y accéder en toute liberté.

Ce type d'obsèques crématistes est ouvert à chacun, à tout homme ou à toute femme qui exerce sa liberté de conscience. Et nous, association crématiste, nous travaillons pour que les cérémonies civiles qui accompagnent le corps de défunt, dans l'hommage qui est rendu à la personne, soient dignes et respectueuses de celle-ci et de l'assemblée présente.

■ La cérémonie laïque

Nous travaillons à ce que l'hommage rendu s'attache à la personnalité du défunt quelles que soient ses convictions, religieuses ou non, morales, philosophiques. Que cet hommage soit ancré dans la vie, au fil du chemin parcouru plutôt que sur une hypothétique vie en un au-delà. Reconnaissance du défunt, de sa place parmi la famille, ses amis, ses collègues, dans la cité… l'hommage doit donner sens à l'empreinte laissée. Faire vivre l'humain dans la trace du souvenir présent, dans la sobriété et la dignité. Pour ceux qui restent, il y a un besoin de ritualisation pour aider et accompagner chacun dans l'acceptation de la séparation, dans la préparation au manque, au vide qui survient. Les gestes rituels font communauté du souvenir, fondent un laisser-partir de l'être cher, et font en sorte que chacun retourne au quotidien un peu plus apaisé qu'il n'est venu.

On a longtemps reproché et on reproche encore la froideur, l'aspect inhumain de certaines cérémonies civiles vécues. Or ce n'est pas le fait qu'elle soit civile qui la rend sans "âme", au contraire, la cérémonie civile permet la liberté à chacun : de la penser, de prévoir sa mise en œuvre, d'exprimer ses choix, sa volonté. L'association aide l'adhérent dans cette projection-là. Comme elle aide la famille qui le demande à construire l'hommage et les détails de la cérémonie au moment du décès. Soyons clairs, l'association n'a pas vocation à se substituer aux proches qui agissent pour mettre en œuvre les volontés de celui qui s'est éteint. Cela leur est nécessaire pour amorcer leur propre travail de deuil. Et là aussi, l'association trouve son utilité, son accompagnement, soutien et médiation.
La laïcité et la liberté s'expriment aussi, au-delà du type d'obsèques et du choix de la cérémonie, cultuelle ou civile, dans le choix de la destination des cendres. Ce choix fait partie des volontés du défunt, qui doivent être respectées, dans la limité du cadre légal, de la dignité et de la faisabilité pratique. Là encore, nous veillons auprès des crématoriums que la transmission de l'urne se fasse avec respect. De même, l'inhumation des cendres ou leur dispersion demande un temps fort et construit pour que l'ultime séparation se fasse avec douceur. Que les cendres soient inhumées dans un caveau, un cavurne ou un colombarium, ou dispersées dans un Jardin du souvenir ou en pleine nature, cela relève de la liberté de chacun.

La dispersion en pleine nature, chère aux crématistes, privilégie à un lieu approprié qui conserve l'urne où elles sont enfermées, le souvenir dans le cœur des vivants. Ce geste, comparable à celui du semeur, ouvre au perpétuel renouveau de la végétation. Il permet une rencontre entre le dernier objet signifiant de la mort et la vie de la nature. Il met en mouvement cette nouvelle relation. Dans ce geste d'amour, se construit l'intimité du dialogue avec l'être cher sans être séparé de la vie, avec elle…

En début d'exposé, je posais les questions : Pourquoi parler de la crémation ? Pourquoi se regrouper en association à son sujet ? Que reste-t-il à défendre aujourd'hui alors que tous les territoires (ou presque) disposent de crématoriums ? Je n'ai pas déployé tous les aspects de ces questions, mais notre débat peut le permettre…

Brigitte Brotons
(qui remercie les contributeurs à ce texte)

Nota :
* "La Plus Belle Histoire du bonheur", André Comte-Sponville, Jean Delumeau, Arlette Farge, Éd. Seuil.

Un crématorium en renaissance

Fort d'une décision favorable du tribunal de commerce d'Annecy fin 2015, et après une restructuration, le crématorium de La Balme de Sillingy (Haute-Savoie) issu du mouvement crématiste a pu reprendre son activité. C'est une patiente reconstruction, après la tourmente financière. Sur son agenda, une date importante : le 25 juin 2017, jour de l'inauguration de sa nouvelle ligne de filtration, et la célébration de ses 30 ans d'existence.

Trente ans d'obsèques et une toute nouvelle ligne de filtration aux normes 2018 en cadeau. Les Pompes funèbres de La Balme de Sillingy, près d'Annecy, ont ouvert les portes de leur crématorium en délégation de service public le 25 juin dernier pour la journée. Le matin, élus locaux, associations crématistes et professionnels des communes alentour se sont retrouvés pour les festivités officielles. La présence crématiste est loin d'être anecdotique : exemple rare, l'établissement est né de la volonté des associations locales en 1987, qui siègent encore à son conseil d'administration.

Pour équiper le premier de ses deux fours, il a fallu en passer par une solution de filtration inhabituelle. "Compte tenu de notre redressement judiciaire passé, personne n'a voulu nous prêter d'argent, explique la directrice générale de l'entreprise, Ghislaine Mas. J'ai démarché des fournisseurs. Certains voulaient nous faire tout changer. On nous parlait d'un million d'euros, alors que nos fours sont entretenus. Nous avons passé un accord avec une société proche de Saint-Étienne, FMI Process, qui répondait à nos besoins : installer la filtration en extérieur, faute de place adéquate, et proposer une location sur cinq à sept ans, selon nos capacités, avec une option d'achat au bout."

Quelques travaux d'aménagement ont quand même été engagés, en décaissant la montagne attenante. Des travaux entièrement financés par l'entreprise. L'opération permet aussi d'échelonner l'équipement des fours. Le deuxième aura sa filtration en 2018. En attendant, le premier peut supporter seul les 900 crémations annuelles enregistrées ici, selon Ghislaine Mas.

■ Sentir passer le vent du boulet

Cette solution technique faisait partie de l'arsenal présenté devant le tribunal de commerce, et qui a rendu possible la continuation de l'activité funéraire. Placé en redressement judiciaire en mai 2014 à la demande de la nouvelle direction voulant remettre les comptes à plat, la société gestionnaire a senti de près passer le vent du boulet, dans un contexte devenu défavorable. Après la création de ce premier établissement du genre localement par les crématistes de Haute-Savoie, de Savoie et de l'Ain, une concurrence est apparue.

D'abord à Annecy (1999), puis à Bonneville (2014). Ghislaine Mas : "Bonneville nous a fait perdre 30 % de chiffre d'affaires, alors que nous étions déjà endettés après d'importants travaux passés, pas forcément tous justifiés." Certes, aujourd'hui, le crématorium embelli dispose d'une salle de cérémonies rénovée, de cinq salons funéraires, d'un garage, de deux jardins du souvenir.

Validé en novembre 2015 par le tribunal de commerce, le plan de continuation prévoit une renégociation de la dette et des augmentations de capital. La délégation de service public a été reconduite jusqu'en 2032. Quelques partenaires privés sont entrés dans l'affaire (pour 40 000 €). Les associations crématistes ont injecté 40 000 €. Le personnel a consenti un gros effort à hauteur de 60 000 €. CDD non renouvelés, licenciements, treizième mois gelé pour deux ans, salaires et primes réduits. "Nous étions 23, nous sommes désormais 14", résume la directrice générale.

Un peu plus d'un an après, le plan est respecté. La société de pompes funèbres (qui assure parallèlement toutes les activités habituelles de fournitures de services funéraires, inhumations comprises) a pu financer les récents travaux. Pour répondre à la demande, elle a également ajouté deux columbariums aux cinq déjà présents près de l'établissement. Désormais, ce crématorium de montagne a dix ans pour remonter la pente.

Olivier Pelladeau

Vue extérieure du crématorium.

Crémation Magazine n° 03 / Juillet 2017

Association crématiste de Haute-Provence

Le crématorium de Manosque porte l'évolution de la crémation et du mouvement crématiste ; rénové et mis aux normes, il a été inauguré le 12 juin dernier.

Vue extérieure du crématorium.

Jardin du souvenir adjacent.

Le 7 mai dernier, accueillie par le directeur et son équipe, l'Association crématiste de Haute-Provence (ACHP) y avait tenu son assemblée générale. Une occasion de se souvenir et de s'interroger sur l'avenir. La présidente, Annie Corriol, l'a fait en ces termes : "Permettez-moi d'évoquer l'histoire de ce lieu "cher" aux crématistes que nous sommes, et de mesurer le chemin parcouru pour que ce mode d'obsèques trouve naturellement sa place dans la société du XXIe siècle.

Souvenons-nous : l'ACHP a quatre ans d'âge, et il existe alors en France 14 crématoriums. Le jeune président de l'époque, porté par son engagement citoyen au service d'une cause résumée par la devise "La crémation, une idée, une volonté", Jacques Dalcant, convainc le maire de Manosque de céder un terrain pour l'implantation d'un crématorium. Ce terrain était inconstructible. Mais, planté de genêts, avec une vue magnifique sur le Mont d'Or, une lumière si particulière, il apparaît être un lieu de paix propice à recueillir les derniers moments de la vie terrestre des défunts.

Dans leur combat militant, les crématistes pensaient qu'ils étaient à même de prendre en charge la crémation, de l'idée à la mise en œuvre. L'Union des Coopératives et des Associations Crématistes de l'Économie Sociale (UCACES) prend en charge la construction et la gestion du crématorium. Le crématorium est inauguré en 1988.
Mais l'UCACES doit déposer le bilan. La municipalité de Manosque, qui s'était portée caution de l'emprunt, se doit donc de financer le rachat du crématorium. Sa gestion est alors confiée par Délégation de Service Public (DSP) à OGF, qui effectue des travaux d'aménagement et d'embellissement.

En 2009, OGF perd la délégation de service public au profit de l'entreprise Comba. Des travaux interviennent sur le four et les équipements techniques.
En 2016, les PFG retrouvent la gestion en DSP, prolongée dans la durée, mais avec des obligations de mise aux normes environnementales et de rénovation des locaux pour les adapter aux nouvelles exigences d'un public qui n'est plus seulement constitué de crématistes, attachés au slogan "la Terre aux Vivants".

Anticipant le renouvellement de la DSP, dès 2013, l'ACHP s'est rapprochée de l'actuelle équipe municipale, et a entamé un dialogue fructueux qui a alimenté les clauses du contrat de DSP en matière du coût de la crémation et du suivi par un comité d'éthique dont l'Association crématiste est membre de droit."

■ L'évolution de la crémation

Les locaux inaugurés sont beaux, ils prennent en compte l'évolution de la société, où la crémation n'est plus une pratique marginale. Elle entre en concurrence avec les pratiques traditionnelles, ce qui nous oblige à la vigilance : notamment au sujet de la destination des cendres. Sur le point de

... DES OBLIGATIONS DE MISE AUX NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE RÉNOVATION DES LOCAUX POUR LES ADAPTER AUX NOUVELLES EXIGENCES D'UN PUBLIC QUI N'EST PLUS SEULEMENT CONSTITUÉ DE CRÉMATISTES...

Salle de cérémonie.

Accueil.

Salle de convivialité.

MAIS PEUT-ON IMAGINER QU'IL N'Y AURA PLUS DE PROCÈS POUR NON-RESPECT DES VOLONTÉS DU DÉFUNT ?

dépasser l'inhumation, elle développe de nouvelles formes de déroulement d'obsèques (cérémonies, attente de l'urne) pour des familles éclatées et éloignées.

■ Interrogations

Pourquoi se mobiliser pour une pratique qui se développe toute seule ? Les crématistes deviennent les crématisés, ainsi va la vie. Les membres de leurs familles les accompagnent avec respect, tout en sachant que, le moment venu pour eux, ils auront le choix entre l'inhumation et la crémation, qu'ils choisiront la crémation pour beaucoup : il suffira de le demander. Mais peut-on imaginer qu'il n'y aura plus de procès pour non-respect des volontés du défunt ? Prudence, rien n'est jamais acquis. La dispersion des cendres dans la nature serait-elle admise définitivement ? Pas si sûr, des opposants agissent. Soyons vigilants.

Si le militantisme crématiste a eu besoin du nombre à une époque pour se faire reconnaître, il a besoin actuellement de qualité. On ne meurt qu'une fois. Raison suffisante pour que chacun puisse quitter ce monde avec la dignité dont a besoin chaque être humain, pour que ceux qui restent dans la peine soient aidés et accompagnés avec compétence et compassion. Le mot "éthique" est plus que jamais d'actualité.

ACHP

LE MOT "ÉTHIQUE" EST PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ.

Association crématiste de l'Yonne

La première réunion constitutive de l'Association crématiste de l'Yonne s'est tenue le 8 avril 1978 à Auxerre. René Hergle en fut le premier président. À l'époque, il n'y avait aucun crématorium dans le département, l'objectif était donc de promouvoir la crémation par la création de jardins du souvenir, de colombariums, et plus tard de crématoriums.

Aujourd'hui, nous avons deux crématoriums en délégation de service public, la plupart des communes ont des équipements cinéraires, et la crémation est reconnue comme mode d'obsèques. L'Association crématiste (AC) de l'Yonne a compté plus de 450 adhérents ; aujourd'hui, nous ne sommes plus que 130 membres. Il nous faut maintenant resserrer les liens entre les AC des nouvelles régions afin d'être plus forts et plus solidaires.

La mort reste un sujet tabou dans nos sociétés occidentales, alors qu'elle est la dernière étape de la vie. Les crématoriums doivent être regardés comme des lieux de souvenirs et d'émotion essentiels à la communauté, ils sont également des lieux de réflexion, d'histoire et de culture. La démarche crématiste à la fois philosophique et humaine doit préserver l'essentiel, la trace sociétale que chacun de nous veut laisser aux vivants.

Christiane Orgiazzi
Présidente AC de l'Yonne

LA DÉMARCHE CRÉMATISTE À LA FOIS PHILOSOPHIQUE ET HUMAINE DOIT PRÉSERVER L'ESSENTIEL, LA TRACE SOCIÉTALE QUE CHACUN DE NOUS VEUT LAISSER AUX VIVANTS.

Crémation Magazine n° 03 / Juillet 2017

Urnes biodégradables : renaître de ses cendres

Préoccupation crématiste, le devenir des cendres peut s'accompagner d'un souhait écologique de retourner à la nature. Des urnes biodégradables peuvent permettre de se confondre à une plantation et de participer à sa croissance.

Cimetière Monseigneur Pelletier de Granby : pionnier des urnes écologiques.
Photo : La Voix de l'Est (http://www.lapresse.ca/la-voix-de-lest).

Une belle alternative au Jardin du souvenir : se fondre à un arbre après sa mort et poursuivre le cycle de la vie. C'est le principe de l'urne funéraire écologique. Le concept est apparu dans les années 90 en Amérique du Nord. Il reste encore marginal en France, même si cette urne spécifique figure au catalogue de plusieurs opérateurs nationaux et commence à séduire.

RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT JUSQUE DANS LA MORT, ELLE PORTE L'IDÉE SÉDUISANTE D'UNE FORME D'ÉTERNITÉ POSSIBLE.

Respectueuse de l'environnement jusque dans la mort, elle porte l'idée attirante d'une forme d'éternité possible. Pas de dispersion dans un Jardin du souvenir, ici. L'urne bio est imaginée pour être directement enfouie dans le sol, par exemple au pied d'une plantation choisie pour ce qu'elle représentait pour le défunt. La décomposition de l'urne mènera les cendres à se mélanger à la terre. Certains modèles un peu différents proposent d'incorporer directement une graine. Le compartiment des cendres est surmonté d'une partie contenant du terreau et une pousse d'essence variée (du pin d'Alep notamment), qui va s'enraciner dans les résidus humains. Une plantation va donc grandir à partir de cette urne. Les matériaux employés sont évidemment là encore biodégradables : cellulose, noix de coco pour une contenance de trois litres et une hauteur (selon les modèles) de 25 à 30 centimètres.

■ Un pas écologique franchi

Ce type d'urne n'a pas vocation à rejoindre un monument funéraire, tombe ou cavurne, mais à être inhumée dans un espace paysager identifié comme site cinéraire.

En attendant, un pas écologique a été franchi ce 6 mai à Granby, ville québécoise. Le cimetière catholique Monseigneur Pelletier est le premier de la province à créer en son sein un "Jardin d'arbres de vie", où des urnes biodégradables deviendront arbustes. D'autres, sans semences incorporées, y étaient déjà présentes. "À travers la mort, il y a la vie qui reprend. C'est une transformation qui est douce au cœur et qui fait un baume", a expliqué la directrice dans la presse locale. "On sème ce qu'on veut. On peut choisir entre une grande panoplie d'arbres, d'un hosta à un chêne, à un lilas, un rosier ou un framboisier".

AINSI, CE SONT LES PROCHES QUI SÈMERONT LE GRAIN [...] ET ENTERRERONT LES CENDRES, APRÈS UN TEMPS DE RECUEILLEMENT.

Ces mises en terre se feront de mai à octobre, pour un coût moins élevé qu'un enterrement. La direction du cimetière importe ses urnes d'Espagne. Elle entend faire participer les familles aux cérémonies. Ainsi, ce sont les proches qui sèmeront le grain (une vingtaine d'essences proposées) et enterreront les cendres, après un temps de recueillement.

Une plaque de bois portera l'identité du défunt, qui sera plus tard remplacée par une ceinture gravée en cuir (pouvant lui avoir appartenu ou non) nouée autour du tronc. Des arboriculteurs seront chargés d'entretenir les plantations au nom des familles. La directrice des lieux promet même de remplacer la pousse si elle n'a pas émergé après six ou huit mois.

■

FEDERATION FRANCAISE DE CREMATION

Citoyenne, indépendante, désintéressée

Fédération Française de Crémation - 50, rue Rodier- BP 411-09 - 75423 PARIS CEDEX 09
Tél. : 01 45 26 33 07- mail : secretariat@cremation-ffc.fr - site : www.cremation-ffc.fr

Droit et crémation

Quel statut juridique pour les restes humains ?

L'Université de Lorraine (UDL) et l'Union Crématiste Européenne (UCE) organisent le vendredi 27 octobre 2017, à Nancy, un colloque sur le thème : " Droit et crémation : quel statut juridique pour les restes humains ?"

Après avoir travaillé sur les législations européennes en matière de crémation (2011) puis sur l'éthique et la crémation (2014) l'objectif est de réunir à Nancy le 27 octobre 2017 des universitaires et des militants de la crémation pour réfléchir au statut des restes humains dans une approche inter-disciplinaire volontairement progressiste.

L'évolution de la loi française en matière de crémation et de destination des cendres repose sur l'assimilation des poussières de corps au cadavre entier ce qui bouleverse les catégories traditionnelles. La notion de restes humains mérite d'être analysée tant sur le plan juridique, qu'anthropologique et/ou médical.
Plusieurs courants de pensée s'opposent, certains se félicitent de cette assimilation nouvelle au nom de l'ordre public, d'autres contestent cette extension au nom de la liberté individuelle.

De nombreuses questions restent posées. L'interdit contemporain de privatisation des cendres est-il réversible ? La justice peut-elle interdire une crémation au nom d'un impératif médico-légal ? L'art peut-il sublimer des cadavres humains ? L'Homme peut-il revendiquer des parties détachées de son corps ?

L'Université de Lorraine est un lieu de débat et de réflexion propice à la juxtaposition des analyses. Les débats s'annoncent riches et constructifs. Des actes du colloque sont d'ores et déjà programmés.

Bruno Py
Pr. de droit privé et sciences criminelles
Université de Lorraine
IFG- ISCRIMED EA7301

Bruno Py.

Colloque : "Droit et crémation : le statut juridique des restes humains"

Vendredi 27 octobre 2017
Faculté de droit de Nancy
nancy.cremation2017@gmail.com

L'Université de Lorraine (UDL) et l'Union Crématiste Européenne (UCE) organisent le vendredi 27 octobre 2017, à Nancy, un colloque sur le thème : "Droit et crémation : quel statut juridique pour les restes humains ?". La journée sera consacrée à plusieurs communications d'invités ainsi qu'à des échanges en ateliers.

Entrée libre

Matinée : 9 h - 13 h

8 h 30 : Accueil
Bruno Py, Pr. UDL

9 h : Introduction du colloque :
Maurice Thoré, Pdt UCE
Laurent Hénart, maire de Nancy
Pierre Mutzenhart, Pr. UDL
F. Gartner, doyen fac. de droit UDL

9 h 30 : Les mots et les sens
Marc Mayer (ULB/UCE)

10 h : La loi française et la crémation
Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret

10 h 30 : La loi française et les restes humains
Bruno Py, Pr. UDL

11 h : Et dans les autres pays…
Xavier Godard, dir. crématorium Bruxelles
Cristina Vargas, Pr. Université de Turin - Italie
Pierre Vidallet, France

11 h 30 : Quelques approches anthropologiques
Michel Signoli, dir de rech. CNRS, AMU

12 h : Quelques approches éthologiques
Didier Désor, Pr. UDL

12 h 30 : Débat avec la salle

Après midi : 14 h 30 - 17 h 30

Atelier 1 : Restes humains, volonté du défunt et cadre juridique
Animation : Jean-Paul Petit (SBC/UCE) et Frédérique Plaisant (FFC/UCE)
Danielle Adriaenssens (dir. Ville de Liège)
Philippe Dussard (dir. crématorium de Walkenrad - Belgique)
Pierre Vidallet (co-fondateur de La Sté des Crématoriums de France), Magistrat

Atelier 2 : Restes humains et univers médical
Animation : Bruno Py et Laurent Martrille
Direction juridique du CHU - doyen de la faculté de médecine de Bruxelles - Médecin légiste - Anatomo-pathologiste - Conservateur Musée

17 h : Synthèse par les modérateurs de chaque atelier

17 h 30 : Synthèse générale et conclusion UCE & UDL

18 h 30 : Cocktail à l'hôtel de ville

"Fonds de dotation de la FFC"

Par votre générosité, soutenez les actions de la FFC !

Ce "Fonds de dotation de la Fédération Française de Crémation (FFC)" a pour but de collecter des legs et des dons pour permettre à la FFC de poursuivre son action en faveur de la crémation, de son éthique et de la réflexion sociale dans le domaine de l'approche de la mort.

Cette source de financement philanthropique (c'est-à-dire qui améliore la condition matérielle et morale des hommes en agissant de manière désintéressée) garantira des bases financières solides pour notre mouvement crématiste.

Le "Fonds de dotation de la FFC" a été créé en 2014 et enregistré à la Préfecture de Paris le 27 novembre, puis est paru au Journal officiel le 13 décembre de cette même année.

Par vos dons(*) soutenez l'action de la FFC

(*) Toutes contributions bénéficient d'une déduction fiscale de 66 % dans la limite de 20 % du revenu imposable (par exemple un don de 100 € ne vous coûtera effectivement que 34 €).

La FFC vous adressera un reçu fiscal en début d'année.

Nous comptons sur votre collaboration.

Le "Fonds de dotation de la FFC" est habilité à recevoir les legs, donations et assurances-vie. Ainsi, vous êtes en mesure de mentionner ce Fonds, comme légataire ou bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie.

Petit rappel : si vous avez déjà rédigé un testament patrimonial ou souscrit un contrat d'assurance-vie au bénéfice de la FFC, il est important d'en modifier la clause bénéficiaire en indiquant : "Fonds de dotation de la FFC.

Vous souhaitez soutenir la Fédération Française de Crémation

FAIRE UN DON

Vos coordonnées

❏ Madame ❏ Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

Votre don

Je fais un don de : ..... euros par chèque à l'ordre de Fonds de dotation FFC et je l'adresse à :

Fonds de dotation de la FFC
50, rue Rodier - B.P. 41109 - 75009 Paris
Tél. : 01 45 26 33 07

Je souhaite recevoir un reçu fiscal

❏ par courrier ❏ par e-mail

Abonnement

FEDERATION FRANCAISE DE CREMATION

CRÉMATION Magazine

La Terre aux Vivants
Une liberté, un choix, une volonté

12 € par an

BULLETIN D'ABONNEMENT

Ne concerne pas les adhérents déjà abonnés par leur association crématiste.

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

Courriel : .....

(Adresse courriel impérative pour tout abonnement numérique)

❏ Désire s'abonner à Crémation Magazine pour 1 an : 4 numéros papiers

- soit 12 € France (dont 0,25 € TVA À 2,10 %).

(Tarif T.T.C. frais de port inclus, ces frais sont soumis à fluctuation suivant tarifs postaux)

❏ Désire s'abonner à Crémation Magazine pour 1 an : 4 numéros numériques

- soit 8 € France (dont 0,16 € TVA À 2,10 %).

Je joins mon règlement par :

- Chèque : ❏ bancaire ❏ postal - N°. . . . . .

à l'ordre GROUPE SLR Éditions & Design

À retourner à :

GROUPE SLR Édition & Design
Parc Faraday - Bât. 1 - 1, avenue Christian Doppler -- 77700 Serris

SARL au capital de 8 000 € - SIRET 449 439 629 00055
N° TVA FR81449439629 - Code APE 5814Z

Tél. 01 61 10 08 50 - Fax. 01 61 10 08 55

En application des dispositions de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, les informations demandées restent à l'usage exclusif de la Fédération Française de Crémation. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.